

Les Annonces sont reçues  
au bureau du Journal -

Compte courant postal 665

Téléphone 5-64

# LE SOLEIL D'AUVERGNE

Hebdomadaire d'Action Nationale

Directeur : JEAN VISSOUZE

Rédaction et Administration :

25, Rue Gaultier-de-Buzat, CLERMONT-FERRAND

ABONNEMENTS

Puy-de-Dôme et Départements limitrophes. 10 fr. par an

Autres Départements ..... 12 —

## Les Incorrigibles

Depuis un an que la crise financière est passée à l'état aigu, M. Jacques Bainville, dans des articles d'une lucidité et d'une sagesse merveilleuses, disait chaque semaine aux lecteurs de l'Action française :

— Le franc ne peut être sauvé que par des mesures qui hurlent avec les pratiques du régime démocratique : des économies et des restrictions. La République ne recourra pas à ces remèdes héroïques! Car les économies budgétaires sont incompatibles avec l'engraissement des bons électeurs, et les restrictions individuelles sont au plus haut point impopulaires. Le parti qui présenterait ces purgatifs au peuple souverain serait voué au coup de balai aux prochaines élections.

Nos gouvernants républicains, dont il n'est pas un seul qui ne lise fiévreusement, chaque matin, l'Action française, mirent un an à entendre ce conseil. Quand ils eurent décidé d'essayer de sauver le franc par les moyens de Jacques Bainville, ou quelque chose d'approchant, il leur fallut trouver une majorité pour voter ces moyens.

Les communistes, les socialistes et une bonne partie des radicaux se réunirent avec ensemble.

— Nous avons notre système, dirent-ils! Qu'on l'essaie! Hors de nous pas de salut! Ne comptez donc pas sur nous pour l'expérience que vous allez tenter.

Tout autre que le vieux roué Aristide Briand se fut retiré devant cette dérobade de la majorité. Briand, lui, a une expérience du Parlement et des partis qui ne seront jamais surpassés. Il se tourna vers les républicains du centre, et de son meilleur creux, la mine papalarde et le geste enveloppant il leur chanta le grand air du devoir patriotique.

Son succès fut étourdissant. Cent soixante-dix députés modérés éperdus de joie à la pensée qu'ils allaient redevenir gouvernementaux, se jetèrent dans ses bras comme des alouettes se

séduisant qu'elle n'aura pas été employée, referont contre eux la campagne du double décime qu'ils menèrent avec le succès que l'on sait contre le Bloc National il y a deux ans.

— Nous, diront-ils, nous voulions prendre le superflu des riches. Ils ont pris, eux, le nécessaire des pauvres! Et la foule jobarde les acclamera.

Les cent soixante-dix députés qui, en dépit de l'expérience de 1924, au mépris de la fourberie, connue d'eux, de Briand, ont donné dans ce traquenard ont fait la preuve, pour la centième fois, de l'incapacité congénitale de l'opposition républicaine, en France, à saisir le pouvoir.

Aucune expérience ne les instruit! Pendant toute la précédente législature ils se laissèrent jouer, comme des niais, par Millerand, par Briand, par Poincaré, qui leur imposèrent des ministres de l'intérieur envoyés par le Grand-Orient avec mission d'organiser leur défaite. Ils ont laissé ces ministres maintenir en place un personnel de préfets uniquement occupé à les combattre. Le résultat de cette faiblesse, ce fut leur écrasement du 11 mai.

La leçon a été vaine! La violoncelle de Briand les trouve aussi béats, aussi dociles qu'en 1921.

Qu'auraient-ils répondu à ses exhortations, s'ils avaient été doués d'un soupçon d'esprit politique? Ils auraient délégué à la tribune le plus éloquent et le plus écouté d'entre eux, pour exposer un programme complet et précis de redressement financier. C'est ce que fit le groupe de la Droite, trop peu nombreux dans la Chambre actuelle pour y jouer un rôle efficace, mais dont le sens politique est parfait, lorsqu'il envoya à la tribune M. de Baudry d'Asson défendre ses conceptions financières qui furent alors jugées « peu sérieuses » par l'ahuri Painlevé, mais dont les traits essentiels se retrouveraient facilement dans les projets de gouvernement d'aujourd'hui.

## EN BREF...

### Le Vote Obligatoire

L'anarchie temporelle est apparue avec la pratique du « choix des supérieurs par les inférieurs ».

Développée « depuis trente siècles », comme le fait observer A. Comte, elle aboutit à la suprême absurdité qu'est le suffrage universel.

La France surtout absorba ce toxique sous toutes ses formes, à toutes les doses. Elle n'en peut mais. Elle en meurt. Et pourtant, comme les toxicomanes, il semble qu'elle n'y puisse renoncer.

A la vérité, il n'y a que la politiciaille et la flibuste d'affaires qui y tiennent. Et pour cause. Comme le soviétisme, le suffrage universel se maintient, non par sa propre vitalité, certes; mais par la langueur, l'épuisement qu'il détermine. Et aussi le mensonge, et surtout la corruption. Ce sont ses moyens. Il n'en est pas de plus efficace dans une ochloploutocratie.

Quand je tentais, pendant la guerre, de rallier pour les organiser toutes les forces d'ordre, je me proposais d'abord d'en finir avec le suffrage universel, le système représentatif, le parlementarisme qui sont les premiers obstacles — insurmontables — à toute reconstruction politique et sociale, à « la régénération des opinions et des mœurs » — à la restauration d'une civilisation humaine. Certes, les honnêtes conservateurs que je pressais d'agir en ce sens me donnaient pleinement raison « en théorie »; mais, reprenaient-ils, comment réaliser? Et ils ajoutaient péremptoirement : le suffrage universel est désormais intangible; jamais le peuple ne se laissera retirer le « droit » de vote. Et donc il faut s'arranger pour vivre en se nourrissant du poison, etc... J'avais beau leur citer un de leurs maîtres, l'éminent Le Play: « Je ne connais rien de plus dangereux que les gens qui pro-

fitable à qui la manœuvrait congrûment? En fait, M. le député Léon Baréty, secrétaire de cette Commission du suffrage universel, gémissait sur « l'inertie du corps électoral ». Ainsi, aux fameuses élections législatives du 16 novembre 1919, qui faisaient bavard depuis plusieurs années — en pleine guerre — tant de sottises, de vanités et d'appétits, les abstentions s'élevèrent à 33 pour cent. Il en fut à peu près de même aux élections générales de 1924. Mais à la dernière élection partielle du 2<sup>e</sup> secteur parisien, qui fit passer les deux candidats communistes, le nombre des abstentionnistes atteignit 40 pour cent. *Hic resco referens!* Et l'on ne compte pas, naturellement, les non inscrits, dont personnellement je suis depuis toujours.

Evidemment, cela ne va plus. Les plus ingénieuses duperies finissent par lasser les victimes. Et nos politiciens ne laissent point d'être inquiets. De là, ce projet cocasse du vote obligatoire.

Décidément, comme nous l'enseigna notre La Fontaine, il est préférable d'avoir la niaiserie et l'ignorance contre soi. Cette contrainte nouvelle montrera, mieux que tous les raisonnements, les faits et même la plus cruelle expérience, « la mystification oppressive » qu'est le suffrage universel. Nul ne croira plus à cette « souveraineté » commandée. On n'impose point l'exercice d'un « droit ». Aussi, la tâche si ardue d'enseigner les principes libérateurs de la politique positive en sera facilitée.

Il ne nous restera plus qu'à redouter de zèle en indiquant ce qui doit remplacer la pernicieuse élection: la désignation des inférieurs par les supérieurs, contrairement à l'absurdité démocratique, la sélection normale, et enfin, surtout à la place de l'universelle et désordonnée compétition, l'application à régler le sage exercice du pouvoir, de tous les pouvoirs.

Georges DEHERME.

L'assemblée générale

## Par la tangente

M. Henry Andraud n'a pas répondu à l'invitation qui lui était faite ici, il y a huit jours, de prendre publiquement la défense de la racaille dorée qui forme le plus clair des états-majors du socialisme. Il s'est écarté prudemment de cette discussion qui eût été très gênante, sinon pour lui, du moins pour le journal auquel il appartient, et il tente des digressions qui l'éloignent de ce terrain brûlant. Il mêle aussi à cette dérobade quelque mauvaise foi en prêtant à son contradicteur des propos purement imaginaires.

Où lui ai-je reproché « d'avoir une haine malade de la guerre »? M. Andraud serait bien aimable de découvrir cette phrase dans l'article auquel il répond. Malade ou non, sa haine de la guerre n'est pas plus violente que la mienne, mes raisons de détester cette calamité étant exactement les siennes. Je me garderai donc bien de « chanter la gloire des tueries », comme il m'y invite, suivant le thème qui lui est cher. La seule différence entre nos points de vue, c'est que, tout en haïssant les guerres, il en adore la cause essentielle, la démocratie, alors que je réprovoque le régime démocratique comme générateur de tueries infernales.

Le polémiste Andraud n'use d'ailleurs pas que de mauvaise foi : il manie aussi la gaffe, et comment! Ne m'invite-t-il pas à défendre M. Gaston Menier, richissime fabricant de chocolat, qui a jeté à la porte de ses usines un ouvrier comptant 34 ans de services, lequel, de désespoir, s'est pendu!

Citation fâcheuse, M. Andraud! Car M. Gaston Menier est un sénateur cartelliste du meilleur cru. En politique, c'est un humanitaire larmoyant et un pacifiste bochophile dans votre genre, Andraud! Et la morale au nom de laquelle il a traité son vieil ouvrier avec cette sauvagerie ignoble, c'est votre morale laïque, Andraud! Quelle belle occasion de rester coi, vous avez perdue!

Mais M. Andraud n'échappera pas si facilement qu'il le pense à la conversation que nous avons engagée. Revenons donc à nos Ventres-Dorés révolutionnaires : que pense M. Andraud des enrichis de la guerre : fabricants de ferblanterie ou de chaussures, par exemple, qui alimentent certains journaux socialistes? Que pense-t-il du traitement annuel des citoyens Albert Thomas, Paul-Boncour ou Jouhaux à la Société des Nations?

Nous parlons de cela et non d'autre chose. Que M. Andraud veuille bien répondre, nettement, et ne pas chercher à s'échapper par la tangente.

P. H.

est dérangé d'ici de là. Allons bon! quand des fois une bonne idée me vient, j'entends que la Glaé qui m'appelle: « Touéinou, viens faire teter le veau!... Touéinou, cours vite! la Bardelle est détachée! » Je pose le porte-plume et quand je reviens, mon idée a foutu le camp. Il faut que je la recherche et puis que je trouve bien les mots pour la dire, car m'est avis que les idées c'est pas tout de les trouver, il faut encore bien les culotter, autrement elles s'en iraient quasiment en pantillon et on se moquerait de moi et d'elles. On a son petit amour propre, comme tout le monde.

J'en ai lu une belle sur votre journal. J'ai vu qu'il y a dans le Puy-de-Dôme 60 estituteurs et 80 estitutrices qui sont communistes! Eh! bien, c'est du propre gibier!... J'avais joliment raison de dire l'autre jour que ces oiseaux tant mâles que femelles ne valaient pas la peine qu'on les saue! Vous voyez pas ça! Ils n'ont qu'à se laisser vivre en bourgeois avec leurs traitements de préfets; ça travaille à l'ombre quatre petites heures par jour, ils ont deux jours de rien faire par semaine, quand ce n'est pas trois et quatre et puis ça voudrait encore venir prendre l'argent dans les poches du pauvre monde qui l'ont gagné en travaillant du lever au coucher du soleil!... C'est pas malheureux que tout le pays soit empoisonné de cette mauvaise graine! Ça m'étonne plus que celui de chez nous soye abonné au Tocassin et à l'Humanité. Il a formé une espèce de comité socialiste avec tous les propres à rien du pays. Il y a le Jean Poil dans la main, qui est un feignant comme il y en a pas. Ses terres sont pleines de chiendent et ça jalouse celles qui sont propres. Il y a encore le Jean Casquette qu'il est une gouape finie. C'est saoul huit jours de la semaine. (C'est lui qu'on fait entonner la Ternationale le 14 juillet.) Il y a aussi le Pierre la Saucisse, qu'il a autant de bâtards qu'Abel Crimé de la Rif, entre nous soit dit. Et tous les autres sont de la même académie.

Ah! oui, les gamins de chez nous sont bien élevés! Aussi il faut voir le toupet qu'ils ont. Figurez-vous que

ple souverain serait voué au coup de balai aux prochaines élections.

Nos gouvernants républicains, dont il n'est pas un seul qui ne lise fiévreusement, chaque matin, l'Action française, mirent un an à entendre ce conseil. Quand ils eurent décidé d'essayer de sauver le franc par les moyens de Jacques Bainville, ou quelque chose d'approchant, il leur fallut trouver une majorité pour voter ces moyens.

Les communistes, les socialistes et une bonne partie des radicaux se réunirent avec ensemble.

— Nous avons notre système, dirent-ils! Qu'on l'essaie! Hors de nous pas de salut! Ne comptez donc pas sur nous pour l'expérience que vous allez tenter.

Tout autre que le vieux roué Aristide Briand se fut retiré devant cette dérobaie de la majorité. Briand, lui, a une expérience du Parlement et des partis qui ne seront jamais surpassés. Il se tourna vers les républicains du centre, et de son meilleur creux, la mine papalarde et le geste enveloppant il leur chanta le grand air du devoir patriotique.

Son succès fut étourdissant. Cent soixante-dix députés modérés éperdus de joie à la pensée qu'ils allaient redevenir gouvernementaux, se jetèrent dans ses bras comme des alouettes se jettent au miroir. Ils n'avaient pas vu, et ils sont encore à cent lieues de le soupçonner, que sans pouvoir espérer sauver le franc, ils avaient signé leur condamnation à mort pour le renouvellement législatif de 1928!

L'opération sera simple pour les *parties de gauche!* Elle se dessine déjà! Les économies budgétaires créeront peu de reconnaissance dans la masse et susciteront par contre beaucoup de mécontentements particuliers. Quant aux restrictions imposées à la consommation, elles mettront l'électeur hors de lui. Déjà commence, dans les journaux de gauche, une campagne d'une démagogie ignoble:

— Travailleurs, écrit-on, on va réduire votre miche de pain et votre tasse de café. Mais les riches feront la noce dans les restaurants à la mode et les chiens de luxe seront nourris mieux que vous!

Il serait vain d'espérer que le corps électoral restera sourd à des excitations de cet ordre. Qu'on se rappelle les grondements que fit naître en 1917 la carte de pain, malgré que l'opinion publique fut mâtée, alors, par les nécessités de la guerre! Une tempête de mécontentement, de récriminations, de jalousies et d'aigreurs, sera la conséquence inévitable du régime des restrictions. Car les hommes ne sont pas des saints et les considérations d'intérêt national pèsent peu en regard des incommodités particulières.

Contre qui soufflera cette tempête? Contre ceux dont la politique, en ruinant le franc, aura rendu les restrictions nécessaires? Non pas!

Elle soufflera contre ceux qui auront voté ces restrictions! Malheur à eux, quand ils reviendront devant les électeurs!

Les candidats de gauche, plus fêrus que jamais de leur panacée, le prélevèrent sur le capital, d'autant plus

de l'opposition républicaine, en France, à saisir le pouvoir.

Aucune expérience ne les instruit! Pendant toute la précédente législature ils se laissèrent jouer, comme des miasmes, par Millerand, par Briand, par Poincaré, qui leur imposèrent des ministres de l'intérieur envoyés par le Grand-Orient avec mission d'organiser leur défaite. Ils ont laissé ces ministres maintenir en place un personnel de préfets uniquement occupé à les combattre. Le résultat de cette faiblesse, ce fut leur écrasement du 11 mai.

La leçon a été vaine! La violoncelle de Briand les trouve aussi béats, aussi dociles qu'en 1921.

Qu'auraient-ils répondu à ses exhortations, s'ils avaient été doués d'un soupçon d'esprit politique? Ils auraient délégué à la tribune le plus éloquent et le plus écouté d'entre eux, pour exposer un programme complet et précis de redressement financier. C'est ce que fit le groupe de la Droite, trop peu nombreux dans la Chambre actuelle pour y jouer un rôle efficace, mais dont le sens politique est parfait, lorsqu'il envoya à la tribune M. de Baudry d'Asson défendre ses conceptions financières qui furent alors jugées « peu sérieuses » par l'ahuri Painlevé, mais dont les traits essentiels se retrouveraient facilement dans les projets du gouvernement d'aujourd'hui.

Et ayant apporté cette forte affirmation d'une doctrine, le leader de l'opposition aurait dit:

— Voilà notre remède. Il est analogue, dans l'ensemble, à celui que le gouvernement propose. Mais si vous le reconnaissez utile, c'est à vous, majorité de l'appliquer! Vous avez taillé maintenant il faut coudre. Mille regrets si l'aiguille vous pique les doigts. Nous ne la tiendrons pas à votre place!

Un tel langage eût placé le Cartel dans une position intenable. Incapable de gouverner par lui-même dans cette Chambre où il détient quatre cents sièges, il se trouvait pris dans ce dilemme: appliquer lui-même des mesures impopulaires ou accepter la dissolution. La période sinistre qui s'est ouverte il y a deux ans était achevée et le franc était sauvé.

Les modérés ont tiré la majorité de ce mauvais pas! Avec une stupidité navrante ils se sont sacrifiés pour sauver, non pas le franc, mais le Cartel aux abois! A l'abattoir électoral qui s'ouvrira dans deux ans, déjà l'on affûte les couteaux pour eux....

P. HEINE.

?

**Combien d'Abonnés avez-vous fait ce mois-ci à notre Journal**

?

A la vérité, il n'y a que la politique, la plus ingénieuse duperie finissent par laisser les victimes. Et nos politiciens ne laissent point d'être inquiets. De là, ce projet cocasse du vote obligatoire.

Décidément, comme nous l'enseigna notre La Fontaine, il est préférable d'avoir la naïveté et l'ignorance contre soi. Cette contrainte nouvelle montrera, mieux que tous les raisonnements, les faits et même la plus cruelle expérience, « la mystification oppressive » qu'est le suffrage universel. Nul ne croira plus à cette « souveraineté » commandée. On n'impose point l'exercice d'un « droit ». Aussi, la tâche si ardue d'enseigner les principes libéraux de la politique positive en sera facilitée.

Il ne nous restera plus qu'à redouter de zèle en indiquant ce qui doit remplacer la pernicieuse élection: la désignation des inférieurs par les supérieurs, contrairement à l'absurdité démocratique, la sélection normale, et enfin, surtout à la place de l'universelle et désordonnée compétition, l'application à régler le sage exercice du pouvoir, de tous les pouvoirs.

Georges DEHERME.

### L'Assemblée générale de la Presse monarchique

L'Association de la Presse monarchique et catholique des départements a tenu son assemblée générale annuelle, dimanche dernier, à Paris. Son distingué président, M. de la Chanonie, a ouvert la séance devant une assistance nombreuse, comprenant des confrères venus de tous les points de la France.

M. Arsac, secrétaire général, a donné lecture d'un remarquable rapport, signalant les travaux éminents de plusieurs membres de l'Association, dans l'ordre littéraire, et attestant en même temps la prospérité de celle-ci, que de nouvelles recrues viennent grossir chaque année.

Un déjeuner amical a suivi cette réunion, qui avait été précédée d'une messe, célébrée à l'église Saint-Pierre du Gros-Cailhou, à la mémoire des morts de l'Association, et, en particulier, de son président, d'honneur, Mgr le Duc d'Orléans.

*Français, disent nos députés, l'heure des restrictions a sonné pour vous!*

*Quant à nous, nous allons augmenter notre indemnité de 55 pour 100.*

*Qui a combattu et vaincu cette prétention infâme?*

*Un royaliste, le député BIRÉ.*

*Pas un député du Puy-de-Dôme n'a voté contre les 42.000 francs.*

*MM. Faulin, Huguet et Reynouard ont voté POUR.*

*MM. Marrou et Chassaing se sont abstenus.*

*Mais ils ne se seraient pas abstenus de les palper si les camarades les avaient votés!*

les siennes. Je me garderais donc bien de « chanter la gloire des tueries », comme il m'y invite, suivant le thème qui lui est cher. La seule différence entre nos points de vue, c'est que, tout en haïssant les guerres, il en adore la cause essentielle, la démocratie, alors que je réprovoque le régime démocratique comme générateur de tueries infernales.

Le polémiste Andraud n'use d'ailleurs pas que de mauvaise foi: il manie aussi la gaffe, et comment! Ne m'invite-t-il pas à défendre M. Gaston Menier, richissime fabricant de chocolat, qui a jeté à la porte de ses usines un ouvrier comptant 34 ans de services, lequel, de désespoir, s'est pendu!

Citation fâcheuse, M. Andraud! Car M. Gaston Menier est un sénateur cartelliste du meilleur crû. En politique, c'est un humanitaire larmoyant et un pacifiste bochophile dans votre genre, Andraud! Et la morale au nom de laquelle il a traité son vieil ouvrier avec cette sauvagerie ignoble, c'est votre morale laïque, Andraud! Quelle belle occasion de rester coi, vous avez perdue!...

Mais M. Andraud n'échappera pas si facilement qu'il le pense à la conversation que nous avons engagée. Revenons donc à nos Ventres-Dorés révolutionnaires: que pense M. Andraud des enrichis de la guerre: fabricants de ferblanterie ou de chaussures, par exemple, qui alimentent certains journaux socialistes? Que pense-t-il du traitement annuel des citoyens Albert Thomas, Paul-Boncour ou Jouhaux à la Société des Nations?

Nous parlons de cela et non d'autre chose. Que M. Andraud veuille bien répondre, nettement, et ne pas chercher à s'échapper par la tangente.

P. H.

### Les Idées du Père Touéinou

Monsieur le Journaliste,

Je profite de la pluie qui m'empêche de lever mon aluzerne, pour vous écrire. S'il avait fait beau, je sais pas trop si j'aurais eu le temps, parce que, voyez-vous, une lettre pour vous c'est rien à faire, mais pour moi, ça me prend un bon moment. Et puis on

seaux tant mâles que femelles ne valaient pas la peine qu'on les saute! Vous voyez pas ça! Ils n'ont qu'à se laisser vivre en bourgeois avec leurs traitements de préfets; ça travaille à l'ombre quatre petites heures par jour, ils ont deux jours de rien faire par semaine, quand ce n'est pas trois et quatre et puis ça voudrait encore venir prendre l'argent dans les poches du pauvre monde qui l'ont gagné en travaillant du lever au coucher du soleil!... C'est pas malheureux que tout le pays soit empoisonné de cette mauvaise graine! Ça m'étonne plus que celui de chez nous soyé abonné au *Touéinou* et à l'*Humanité*. Il a formé une espèce de comité socialiste avec tous les propres à rien du pays. Il y a le Jean Poil dans la main, qui est un feignant comme il y en a pas. Ses terres sont pleines de chiendent et ça jalouse celles qui sont propres. Il y a encore le Jean Casquette qu'il est une gouape finie. C'est saoul huit jours de la semaine. (C'est lui qu'on fait entonner la *Ternationale* le 14 juillet.) Il y a aussi le Pierre la Saucisse, qu'il a autant de bâtards qu'Abel Crime de la Rif, entre nous soit dit. Et tous les autres sont de la même académie.

Ah! oui, les gamins de chez nous sont bien élevés! Aussi il faut voir le toupet qu'ils ont. Figurez-vous que l'autre jour mon Piarretou m'a sorti celle-là: — Papa, tu sais que c'est pas la peine d'acheter des terres parce que la propriété c'est le vol. M. Fougasse nous l'a dit comme ça! J'ai été renversé et j'ai pas besoin de vous dire que je lui ai allongé un coup de pied dans sa petite propriété de derrière en lui disant: — Et celui-là c'est un vol? Mais je vous cache pas que j'aurais préféré le donner à un autre qui l'a mieux mérité. Ça viendra sûrement quelque jour!...

Tenez vous toujours bien réveillé.

TOUEINO.

### Le scandale de l'Ecole de Médecine

## L'histoire complète de la chaire d'hydrologie

Un second prébendé: Le Docteur Mally

La scandaleuse nomination du Dr Levadoux, médecin quelconque, nullement désigné pour le professorat, à une chaire d'hydrologie créée à son intention, sans aucune nécessité, a provoqué une vive indignation à Clermont, en particulier dans le corps médical et dans le milieu universitaire. Si habitué soit-on aux actes de piraterie des grands requins du régime, celui-ci a paru un peu fort. Des médecins nous écrivent pour nous approuver et compléter notre information. Résumons ici les renseignements qu'ils nous apportent:

M. Clémentel et ses amis n'ont pas inventé la chaire d'Hydrologie de l'Ecole de médecine. Ils ont utilisé pour servir leur dessein politique un

projet établi depuis plusieurs années dans le seul intérêt de la science, et qui n'avait pu être réalisé pour des raisons financières.

Dès avant la guerre, la Fédération thermale d'Auvergne avait demandé la création à Clermont d'un *institut d'Hydrologie* qui devait comprendre un professeur de biologie, lequel devait être M. le Dr Billard, l'éminent praticien, auteur de nombreux travaux sur ce sujet, un professeur de géologie M. Glangeaud, et un professeur de chimie et de physique de la Faculté des sciences. Cet institut composé de savants devait rendre les plus grands services à la science hydrologique. Mais la guerre survint et le projet ne fut pas réalisé.

Il fut repris en 1920-21 sur les mêmes bases et sur la double initiative de la Fédération Thermale d'Auvergne qui promettait une subvention importante et du maire de Clermont, le Dr Marcombes qui promettait de s'entremettre auprès de la municipalité et du Conseil Général pour obtenir des subventions suffisantes. Ce n'est pourtant que l'an dernier que la municipalité de Clermont fit le premier geste devant aboutir à la création de l'institut en votant ces crédits nécessaires à la création d'une chaire de professeur d'hydrologie à l'École de Médecine... C'est à cette date que les politiciens intervinrent et le Dr Levadoux, dans les conditions que l'on sait fut nommé par le ministre.

Mais cette chaire devait être complétée par l'institut d'Hydrologie. Celui-ci fut composé par M. Lavadoux lui-même qui recevait ainsi double traitement et par un professeur de physique à l'École de Médecine, le Dr Mally. Or celui-ci comme chacun sait, est un franc-maçon notoire, ad-joint socialiste au maire de Clermont.

L'on créa même pour ce camarade un troisième poste, dont l'utilité ne se faisait nullement sentir, celui de Directeur de l'Institut le Dr Mally reçoit ainsi un triple traitement. On raconte qu'il en aurait fixé lui-même ce montant.

Il faut ajouter que toutes ces mesures ont été prises directement par le ministre Lamoureux en passant à côté des formalités habituelles en pareil cas et contrairement aux avis formellement exprimés par le conseil de l'École de médecine et le recteur.

« Je n'ai rien à refuser à Clémentel » telle fut la réponse du député de l'Allier.

Ainsi M. Clémentel et ses amis ont dénaturé un projet qui aurait pu rendre des services à la science pour faciliter leur carrière politique et casser des camarades !

Ne manquons pas de souligner, en terminant, le silence des journaux de gauche, en particulier du *Moniteur*, au sujet de cette scandaleuse affaire.

Le journal franc-maçon, qui publie tous les huit jours le portrait de son grand patron Clémentel, ne trouve pas un mot pour le défendre contre les accusations que nous portons contre lui !

Cette mise en coupe réglée du budget au profit des camarades semble sans doute au *Moniteur* la chose la plus naturelle du monde.

Les contribuables seront peut-être d'un autre avis...

Son silence, en tout cas, est l'aveu de l'exactitude de notre information.

## Un autre scandale à Riom

Notre confrère le *Courrier du Puy-de-Dôme* signale un autre exploit de même nature du politicien Clémentel...

## Le Mémento de Mgr le duc d'Orléans

La famille royale a eu la pieuse pensée de faire éditer un memento en souvenir du service solennel célébré à Notre-Dame de Paris le 16 mai dernier, pour le repos de l'âme de Mgr le duc d'Orléans.

Cette image est vraiment saisissante et d'une éloquence poignante... Au recto, la photographie du Prince d'une ressemblance frappante, le représente dans cette attitude méditative qui lui était habituelle et semblait refléter sa peine de vivre loin de la patrie à laquelle il eût tant voulu consacrer les ressources de son intelligence et de son cœur, ainsi que l'atteste l'inscription ci-après :

« Français, vous vous souviendrez dans vos prières de celui qui par amour de sa patrie, et pour maintenir les droits de la Maison de France, eut la douleur de vivre et de mourir en exil ». Au dessous, se lit la prière sublime que Madame Elisabeth de France sœur de Louis XVI adressait à Dieu de la prison du Temple.

Au verso, la Jeanne d'Arc de Maxime Real del Sarto surmontant à Rouen le monument élevé à la gloire des soldats tombés au champ d'honneur.

Que d'émouvants souvenirs rassemblés dans cette petite feuille, et quelle tristesse n'en émane-t-elle pas à la pensée qu'un sectarisme aveugle nous a privés de toutes les forces de régénération nationale qu'elle symbolise d'une façon si expressive ?

Si amer que soit ce sentiment, ne nous laissons pas déconcerter par l'inevitable rigueur de ce destin mais soyons dociles aux leçons du Prince qui savait s'incliner en vrai croyant devant les décrets de la Volonté divine. Ayons confiance que la vertu de son sacrifice ne sera pas perdue pour la Cause qu'il a si noblement servie !

GASTON DE LA FARGE.

## M. Paulin s'intéresse aux grandes firmes d'aviation

On aimerait à savoir pourquoi

M. Albert Paulin a fait, le 3 juin, ses débuts — si nous ne nous trompons, — à la tribune de la Chambre.

Débuts dignes d'attention ! Car le sujet qu'il a traité était de ceux qu'on lui croyait interdits par ignorance naturelle : cet ouvrier tailleur *in partibus*, a parlé des fabrications de l'aviation !

La lecture de son discours à l'Officiel — lecture que nous nous sommes imposée, — laisse une impression trouble. M. Paulin ne s'est pas borné à calomnier les officiers du Ministère de la Guerre, ceux de la 12<sup>e</sup> Direction en particulier, en les accusant ouvertement — et sans que le

## LES NOUVELLES

### L'exécution du plan Dawes

Le Comité interallié chargé de répartir le produit de l'application du plan Dawes a décidé, après examen de la situation, qu'une partie de l'annuité venant à échéance cette année, serait payable aux puissances intéressées en devises étrangères, et il en a fixé le montant à cinquante millions de dollars.

La France ayant droit à cinquante pour cent des versements effectués par l'Allemagne au titre du plan Dawes, c'est donc vingt-cinq millions de dollars, soit au cours actuel du change environ sept cent cinquante millions de francs qui rentreront dans les caisses du Trésor français.

### Le Conseil de la Société des Nations

M. Briand a quitté Paris pour Genève, dimanche, afin d'assister à l'ouverture de la quarante-et-unième session du Conseil de la Société des Nations.

Le Président du Conseil français a déposé une demande tendant à la mise à l'étude d'un projet de répression du crime de faux-monnayage. Cette demande visait surtout la Hongrie, gravement compromise dans l'affaire des faux billets de banque français, qui vient d'être jugé à Budapest.

Le Conseil de la S.D.N. a eu à s'occuper aussi des finances hongroises de la Sarre et de la question épineuse des sièges permanents et non permanents.

M. Briand est rentré mercredi matin à Paris.

### Au Parlement

A LA CHAMBRE, un grand débat a eu lieu au sujet de la politique financière du gouvernement. Tour à tour, MM. Hulin, Nogaro, Léon Blum, Vincent Auriol et Marcel Cachin, voulurent obliger M. Briand à accepter une interpellation à ce sujet. Le Président du Conseil, intervenant à deux reprises, a posé la question de confiance sur l'ajournement de ce débat qu'il jugeait inutile et dangereux, annonçant au surplus que la Chambre serait bientôt saisie des projets du gouvernement et pourrait les discuter à son aise.

« Je demande, a dit M. Briand, qu'à l'heure actuelle on fasse la trêve des partis. Je vous demande de vous élever au-dessus des combinaisons ordinaires et de vous serrer autour du gouvernement pour l'aider à franchir un passage difficile, quitte à revenir ensuite aux querelles de doctrines.

« Il ne se passera pas un mois avant que vous soyez appelés à discuter des choses précises. Dans un très bref délai, vous serez saisis de nos projets.

« Dans ces conditions, c'est faire un mauvais procès au gouvernement que de lui discuter la confiance.

« Donnez-lui ou refusez-lui cette confiance. Moi, je regarderai vos votes. Il ne suffira pas qu'une majorité s'en dégage.

« Aux yeux du pays et de l'extérieur, s'il apparaît que demain tout est à recommencer et qu'il faudra demain relever le tas de sable qui s'effondre tous les jours, alors, non ! Assez ! Assez ! »

La Chambre, à la majorité de 313 voix contre 147, s'est rangée à l'avis du gouvernement et a prononcé le renvoi des interpellations.

L'Assemblée s'est occupée, les jours suivants, des marchés de l'aviation et fixé au 8 juin, par 251 voix contre 218, la discussion de l'augmentation de l'indem-

### Un Comité de restrictions.

Le Conseil des ministres a constitué dans son sein un Comité des Restrictions qui s'est réuni mardi matin.

Les mesures que le « comité des quatre » envisagerait, tendraient essentiellement à remédier au déficit de notre balance commerciale, né de l'insuffisance de nos exportations, et par suite à restreindre l'importation des matières premières et, plus généralement, de tous produits qui commandent un paiement en devises étrangères.

Parmi ces produits, figureraient notamment le charbon (l'antracite, par exemple, devant être remplacé par des charbons français), les laines et la pâte à papier.

Enfin, on rechercherait les moyens d'enrayer les trop larges exportations de produits de notre sol que favorise la hausse des changes, de façon à permettre au pays de vivre, dans toute la mesure du possible, sur ses propres ressources.

### Le barrage d'Éguzon

Samedi matin a eu lieu, sous la présidence de M. Paul Bénazet, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, l'inauguration officielle du barrage de l'usine hydro-électrique d'Éguzon, construite sur la Creuse, à deux kilomètres d'Éguzon.

Ce barrage constitue le premier stade dans l'aménagement de l'énergie hydraulique du Massif Central, dont la plus grande partie sera utilisée pour l'électrification des chemins de fer et l'alimentation de la région parisienne.

### En France

Le prix de Diane, aux courses de Chantilly, a été gagné par « Dorina », à M. Esmond, montée par Garner.

M. Doumergue, président de la République, se rendra à Londres, le 22 juin, et sera reçu par le roi d'Angleterre au palais de Buckingham. Il restera l'hôte du roi jusqu'au 25 juin, date de son retour à Paris.

Le Suisse Hans Bossard, condamné par contumace à la déportation perpétuelle et qui, depuis, est venu en France se constituer prisonnier, a comparu devant le jury de la Seine. M. Paul-Boncour défendait l'accusé.

Le sultan Moulay Youssef du Maroc, assistera, à Paris, à la revue du 14 juillet.

Par décret, sont convoqués pour le dimanche 13 juin, les conseils municipaux des communes comprises dans le département de l'Aude, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Gauthier, décédé. La date de cette élection est fixée au dimanche, 18 juillet.

### A l'Étranger

Conséquence du Coup d'Etat de Lisbonne, M. Bernardino Machado, président de la République portugaise, a donné sa démission.

Cette démission a produit une vive émotion. D'une manière générale, on exprime l'opinion que la crise sera difficile à résoudre.

Le maréchal Pilsudski ayant refusé la présidence de la République polonaise, malgré le vote de l'assemblée nationale de Varsovie, celle-ci s'est réunie une seconde fois, et c'est le professeur Moscicki qui a été élu.

A Washington, la Chambre des représentants a ratifié par 236 voix contre 111, l'accord relatif à la dette de la France.

Cet accord a été aussitôt envoyé au Sénat, qui l'a soumis à l'examen d'une Commission.

En Suède, le ministre socialiste Sandler a été battu et a donné sa démission. C'est M. Ekman, chef du parti populaire, qui a été chargé de former le nouveau Cabinet.

Angle rue Neuve  
113 333 333

## A LA PARISIENNE

Angle rue Neuve  
et rue des Grès

# RAYON SPÉCIAL D'ARTICLES DE PIÉTÉ

**Missels, Chapelets, Médailles, etc.**

**Maroquinerie, Articles de Fumeurs**  
**Parfumerie, Articles de Toilette, Eventails**  
**Bonneterie, Bijouterie fantaisie, Orfèvrerie**

ciers qui veulent travailler ne peuvent le faire en même temps.

La lumière électrique est supprimée après 22 heures, dans la salle dite de réunion, pas un livre, pas une revue.

Certaines mesures offrent un caractère vexatoire et sont très impérieusement spécifiées: ainsi il est bien interdit aux officiers hospitalisés de se présenter dans les établissements de bains avant 8 h. 30.

Détail: la mode parmi les troupiers qui assurent le service est d'appeler les officiers « Monsieur ».

Sans doute, les officiers qui viennent à Châtel-Guyon, trop heureux de pouvoir se soigner acceptent-ils gaiement la situation qui leur est faite. Ils savent bien que les nécessités budgétaires ne permettent pas de les loger luxueusement; malgré tout ils souffrent de se voir casernés dans des chambres dont des officiers anglais ou allemands ne voudraient pas et surtout de se voir traiter avec aussi peu de considération, eux qui pour la plupart ont contracté à la guerre les infirmités que, sans les hôpitaux militaires, ils ne pourraient soigner.

Mais ne vaudrait-il pas mieux et surtout ne serait-il pas plus économique de supprimer purement et simplement cet hôpital et de le remplacer par des réquisitions dans différents hôtels suivant les grades ?

## La Saint-Médard

Tous les savants, tous les météorologistes auront beau faire, ils n'empêcheront personne d'aller à la fenêtre, au saut du lit, le 8 juin, jour de la Saint-Médard, voir comment se comporte le ciel, et peut-être iront-ils instinctivement aussi, eux, les savants. D'ailleurs, il s'en est trouvé un de notoriété illustre, Sainte-Claire Deville, pour prendre la défense de la tradition populaire en matière de périodicité des températures de l'air. Il croyait dur comme fer que

S'il pleut à la Saint-Médard Il pleut quarante jours plus tard. A moins que de Saint-Barnabé Ne coupe l'herbe sous ses pieds.

D'après le grand chimiste, météorologiste à ses heures, les innombrables dictons que l'on retrouve, sous des formes diverses, mais concordantes, chez tous les peuples de l'Europe, composent une « météorologie empirique, née comme l'astrologie chaldéenne, de l'observation incessante et intéressée des populations rurales, qui contenait assurément des renseignements précieux qu'une discussion intelligente en eût dégagée. Mais, malheureuse-

Mais cette occupation mélancolique n'est pas sans inconvénient: le rédacteur qui en est chargé au *Moniteur* ne s'est-il pas avisé de faire passer, ces jours derniers, ce petit entrefilet qu'il aurait été sage de laisser dormir dans sa poussière :

IL Y A CINQUANTE ANS...

5 juin 1876. — Le « *Moniteur* » réclame l'annulation de la loi qui remet aux mains des préfets la nomination et la révocation des instituteurs primaires, qui ne sont point et ne doivent être, à aucun prix, des agents politiques.

« C'est à ses chefs naturels seuls, fit-il, l'inspecteur primaire, le recteur, le ministre de l'Instruction publique, que le maître d'école doit répondre de sa conduite et de son enseignement, et non pas à celui qui est chargé de représenter dans le département la politique du Cabinet ».

Bravo! confrère. On ne saurait mieux dire! L'enseignement public en France ne serait pas un foyer d'anar-et d'antipatriotisme si les instituteurs n'étaient pas contraints, de par leur situation, de servir des intérêts électoraux.

Encore un petit effort, *Moniteur*, et vos idées deviendront tout à fait saines !

## Section d'Action Française de Clermont-Ferrand

Réunion de la Section, mercredi 15 juin 1926 à 20 h. 30 à la permanence, 1 bis rue du Lycée.

Présence indispensable de tous nos amis.

Compte rendu de la marche de la Section.

Rapport du Trésorier et du secrétaire d'organisation de la fête de la St-Jean.

Le Dimanche 27 Juin 1926 la Section d'Action-Française de Clermont célébrera la fête de la Saint-Jean (le programme de cette fête sera fixé ultérieurement).

À midi un grand banquet réunira tous nos amis, alliés et sympathisants ainsi que tous les patriotes qui s'intéressent à notre mouvement, nous voudrions que ce banquet auquel nous

dra des services à la science pour faciliter leur carrière politique et caser des camarades !

Ne manquons pas de souligner, en terminant, le silence des journaux de gauche, en particulier du *Moniteur*, au sujet de cette scandaleuse affaire.

Le journal franc-maçon, qui publie tous les huit jours le portrait de son grand patron Clémentel, ne trouve pas un mot pour le défendre contre les accusations que nous portons contre lui !

Cette mise en coupe réglée du budget au profit des camarades semble sans doute au *Moniteur* la chose la plus naturelle du monde.

Les contribuables seront peut-être d'un autre avis...

Son silence, en tout cas, est l'aveu de l'exactitude de notre information.

## Un autre scandale à Riom

Notre confrère le *Courrier du Puy-de-Dôme* signale un autre exploit de même nature du politicien Clémentel. Nous nous en voudrions de ne pas faire écho à sa protestation.

Un avis affiché à la porte de l'Hôtel-de-Ville de Riom fait connaître que la Préfecture vient d'autoriser la ville de Riom à faire procéder à l'expropriation d'une très belle demeure entourée d'un grand parc, l'immeuble Dumoulin, propriété de l'Académie française, et ce pour l'établissement des œuvres post-scolaires laïques.

Notre confrère évalue à deux cent mille francs le prix de cette propriété et il s'élève avec vigueur contre une telle dilapidation des deniers publics, alors que la ville de Riom possède plusieurs salles municipales à peu près inutilisées où les pupilles du patronage laïque auraient pu facilement prendre leurs ébats.

Mais il s'agit en même temps de caser un camarade, socialiste S.F.I.O., le nommé Jouhet, qui sera nommé directeur du patronage aux appointements de 13.000 ou 14.000 francs par an, pour un jour de travail par semaine !

Les Riomois permettront-ils cette canaillerie ? Auront-ils le courage d'opposer un veto énergique aux opérations de M. Clémentel et de son complice le Préfet Maupoil ?

Nos ancêtres, que l'histoire républicaine nous représente comme de pauvres esclaves courbés sous la crainte de leurs seigneurs et de leurs intendants, descendaient dans la rue, avec fourches et piques, pour beaucoup moins que cela.

Une plante bien nourrie offre toujours une plus grande résistance aux maladies et aux intempéries. Donnez donc le plus tôt possible à toutes vos cultures un bon engrais azoté et surtout une fumure complète apportant autant de potasse que d'acide phosphorique.

neoyonable rigueur de ce destin mais soyons dociles aux leçons du Prince qui savait s'incliner en vrai croyant devant les décrets de la Volonté divine. Ayons confiance que la vertu de son sacrifice ne sera pas perdue pour la Cause qu'il a si noblement servie !

GASTON DE LA FARGE.

## M. Paulin s'intéresse aux grandes firmes d'aviation

On aimerait à savoir pourquoi

M. Albert Paulin a fait, le 3 juin, ses débuts — si nous ne nous trompons, — à la tribune de la Chambre.

Débuts dignes d'attention ! Car le sujet qu'il a traité était de ceux qu'on lui croyait interdits par ignorance naturelle : cet ouvrier tailleur *in partibus*, a parlé des fabrications de l'aviation !

La lecture de son discours à l'*Officiel* — lecture que nous nous sommes imposée, — laisse une impression trouble. M. Paulin ne s'est pas borné à calomnier les officiers du Ministère de la Guerre, ceux de la 12<sup>e</sup> Direction en particulier, en les accusant ouvertement — et sans que le lâche Painlevé ait seulement feint de prendre leur défense, — de songer moins à la défense nationale qu'à leurs intérêts propres et de favoriser certaines firmes dans des buts inavouables. Baver sur l'armée, c'est du bon socialisme, et le citoyen Paulin aurait manqué aux traditions de son parti s'il s'en était abstenu.

Mais en même temps, il a poussé une charge à fond contre certaines maisons de matériel d'aviation, comme la firme Nieuport, affirmant que les appareils de cette maison constituaient un péril de mort pour les pilotes, et il a prononcé d'autres maisons comme Salmson (fabrique de moteurs), ou Liore-Olivier (avions), qu'il a chaudement recommandées à l'attention de Painlevé et de Laurent-Eynac.

Cette compétence insoupçonnée, M. Paulin ne l'a pas acquise seul. Il a déclaré à deux reprises, dans son discours, qu'il avait été renseigné par des gens compétents. Il n'a pas ajouté que ses informateurs étaient en même temps des intéressés.

M. Paulin, ennemi déclaré de toute défense nationale, vient ainsi défendre à la tribune, dans une question qui devrait le laisser indifférent puisqu'elle touche à un militarisme qu'il abhorre, les intérêts de grandes firmes industrielles ! C'est une tâche délicate pour un député qui, peu connu, n'est pas encore à l'abri des soupçons que peuvent faire naître des interventions de ce genre.

Plus généreux pour M. Paulin que celui-ci ne l'a été pour les officiers de la 12<sup>e</sup> Direction, nous n'accusons pas celui-ci d'avoir monnayé son plaidoyer. Mais nous trouvons étrange cette inmixtion de M. Paulin dans un débat où il n'avait que faire, de par ses opinions et de par son incompétence.

Volontairement ou non, il s'est fait l'avocat de deux entreprises industrielles et l'adversaire de firmes concurrentes. On aimerait à connaître les motifs qui l'ont poussé à jouer ce rôle.

## IL FAUT LIRE :

LA COOPERATION DES IDEES

Revue bimestrielle publiée par Georges Deherme à Aups (Var).  
Le numéro 1 fr. Abonnement 10 fr. par an.

Envoyez d'un numéro spécimen à ceux de nos lecteurs qui en feront la demande directement à M. G. Deherme, à Aups (Var).

à accepter une interpellation à ce sujet. Le Président du Conseil, intervenant à deux reprises, a posé la question de confiance sur l'ajournement de ce débat qu'il jugeait inutile et dangereux, annonçant au surplus que la Chambre serait bientôt saisie des projets du gouvernement et pourrait les discuter à son aise.

« Je demande, a dit M. Briand, qu'à l'heure actuelle on fasse la trêve des partis. Je vous demande de vous élever au-dessus des combinaisons ordinaires et de vous serrer autour du gouvernement pour l'aider à franchir un passage difficile, quitte à revenir ensuite aux querelles de doctrines.

« Il ne se passera pas un mois avant que vous soyez appelés à discuter des choses précises. Dans un très bref délai, vous serez saisis de nos projets.

« Dans ces conditions, c'est faire un mauvais procès au gouvernement que de lui discuter la confiance.

« Donnez-lui ou refusez-lui cette confiance. Moi, je regarderai vos votes. Il ne suffira pas qu'une majorité s'en dégage.

« Aux yeux du pays et de l'étranger, s'il apparaît que demain tout est à recommencer et qu'il faudra demain relever le tas de sable qui s'effondre tous les jours, alors, non ! Assez ! Assez ! »

La Chambre, à la majorité de 313 voix contre 147, s'est rangée à l'avis du gouvernement et a prononcé le renvoi des interpellations.

L'Assemblée s'est occupée, les jours suivants, des marchés de l'aviation et fixé au 8 juin, par 251 voix contre 218, la discussion de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Mais 35 députés ont aussitôt rectifié leurs votes, qui restent néanmoins acquis.

DANS LES COULOIRS DE LA CHAMBRE. — M. Raoul Péret, ministre des Finances, a été entendu par la Commission des Finances du Sénat. Il s'est expliqué sur les opérations de change, la dernière échéance qui s'est facilement faite, le carnet de coupons dont il demandera la suppression ; il a parlé aussi du problème de la stabilisation monétaire et du règlement de notre dette envers la Grande-Bretagne.

La Commission du Suffrage universel s'est prononcée contre le retour au scrutin d'arrondissement et pour un système de représentation proportionnelle.

AU SENAT. — M. de Las Cases, sénateur de la Lozère, a demandé au ministre de l'Instruction publique pourquoi, le 6 mai dernier, il avait interdit à huit sociétaires de la Comédie Française de jouer, le lendemain, au gala de bienfaisance organisé au Trocadéro, au profit des étudiants catholiques sans ressources et de l'Institut catholique. M. Lamoureux a affirmé son droit d'accorder ou de refuser aux artistes de la Comédie-Française — mais non aux artistes des autres théâtres, même subventionnés, — les autorisations de jouer au profit de telle ou telle œuvre. La Comédie, a ajouté le ministre, doit en effet rester sur le terrain de la neutralité politique ; elle ne saurait, en troupe, prêter son concours à une œuvre, même de bienfaisance, lorsque cette œuvre est patronnée par une organisation confessionnelle.

Au cours des débats relatifs au projet de loi portant rectification des accords de Locarno. M. Lémery a demandé l'ajournement de la ratification. M. Millerand est intervenu et a prononcé un discours dans lequel il a fait la critique des accords.

M. Briand a répondu aux orateurs. Il a demandé la ratification de son œuvre qui ne nous dispense pas, a-t-il ajouté, de prendre des précautions, car : « C'est seulement si on lui donnait des sécurités, si d'autres peuples désarmaient, que la France, qui n'entretient des troupes considérables que par nécessité vitale, répondra : oui, aux propositions de désarmement. »

Par 272 voix contre 6, le Sénat a voté la ratification des accords.

Le sultan Moulay Youssef du Maroc, assistera, à Paris, à la revue du 14 juillet. Par décret, sont convoqués pour le dimanche 13 juin, les conseils municipaux des communes comprises dans le département de l'Aude, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Gauthier, décédé. La date de cette élection est fixée au dimanche, 18 juillet.

## A l'Etranger

Conséquence du Coup d'Etat de Lisbonne, M. Bernardino Machado, président de la République portugaise, a donné sa démission.

Cette démission a produit une vive émotion. D'une manière générale, on exprime l'opinion que la crise sera difficile à résoudre.

Le maréchal Pilsudski ayant refusé la présidence de la République polonaise, malgré le vote de l'Assemblée nationale de Varsovie, celle-ci s'est réunie une seconde fois, et c'est le professeur Moscioki qui a été élu.

A Washington, la Chambre des représentants a ratifié par 236 voix contre 111, l'accord relatif à la dette de la France.

Cet accord a été aussitôt envoyé au Sénat, qui l'a soumis à l'examen d'une Commission.

En Suède, le ministre socialiste Sandter a été battu et a donné sa démission. C'est M. Ekman, chef du parti populaire, qui a été chargé de former le nouveau Cabinet.

Le Bureau International du Travail à inauguré à Genève, en présence de M. Durafour, le palais construit à son usage.

L'Angleterre et la Turquie ont réglé par un accord la question de Mossoul.

M. Albert Sarrant, ambassadeur de France à Constantinople, a signé avec Tewfik Rouchdy Bey, à Angora, la convention turco-syrienne de bon voisinage, négociée par M. de Jouvenel, haut-commissaire en Syrie.

## “ LA MODE CHIC ”

Chez

# Thérèse LAFOND

5, Rue Blatin

## L'HOPITAL MILITAIRE DE CHATEL-GUYON

Il existe dans la plupart des villes d'eaux des hôpitaux militaires où l'on admet les officiers qui ont contracté une infirmité en service commandé.

A Châtel-Guyon il semble qu'il y ait de grands progrès à faire. L'hôpital militaire se compose de trois petits bâtiments qui constituaient autrefois un hôtel de troisième ou quatrième ordre. Dans l'un sont logés les sous-officiers et soldats, dans les deux autres les officiers.

Les chambres, très propres, sont par trop sommairement meublées ; un lit d'hôpital, une table de toilette nettement insuffisante avec sa cuvette minuscule et son petit broc d'eau. La plupart comportent deux lits et une seule table de sorte que deux offi-

ciens ne seraient pas plus économiques de supprimer purement et simplement cet hôpital et de le remplacer par des réquisitions dans différents hôtels suivant les grades ?

## La Saint-Médard

Tous les savants, tous les météorologistes auront beau faire, ils n'empêcheront personne d'aller à la fenêtre, au saut du lit, le 8 juin, jour de la Saint-Médard, voir comment se comporte le ciel, et peut-être iront-ils instinctivement aussi, eux, les savants. D'ailleurs, il s'en est trouvé un de notoriété illustre, Sainte-Claire Deville, pour prendre la défense de la tradition populaire en matière de périodicité des températures de l'air. Il croyait dur comme fer que

S'il pleut à la Saint-Médard Il pleut quarante jours plus tard, A moins que de Saint-Barnabé Ne coupe l'herbe sous ses pieds.

D'après le grand chimiste, météorologiste à ses heures, les innombrables dictions que l'on retrouve, sous des formes diverses, mais concordantes, chez tous les peuples de l'Europe, composent une « météorologie empirique, née comme l'astrologie chaldéenne, de l'observation incessante et intéressée des populations rurales, qui contenait assurément des renseignements précieux qu'une discussion intelligente en eût dégagée. Mais, malheureusement, à peine les météorologistes furent-ils en possession des instruments, la plupart si imparfaits, dont ils disposent, qu'ils se hâtèrent d'envelopper dans un égal dédain tous ces dictions populaires, condensation originale de l'expérience des siècles. »

Quand je vous disais que les météorologistes avaient tort contre la sagesse des nations !

D'ailleurs, la statistique est là pour constater, d'après les relevés de l'Observatoire de Paris, qu'en ces cinquante dernières années, il a plu vingt-huit fois le jour de la Saint-Médard ; quatre fois on a subi à la suite plus de trente jours de pluie, treize fois de vingt à trente, et onze fois moins de vingt jours. D'autre part, dans les vingt-deux années où il a fait beau le 8 juin, la pluie est néanmoins tombée douze fois de vingt à trente jours pour les six semaines suivantes et dix fois moins de vingt jours.

Saint-Médard est donc un grand collecteur de pluie, mais on sait peut-être moins qu'il fut le miraculeux patron du parapluie.

Né sous Mérovée, d'un père qui — ô ironie des rimes ! — s'appelait Nectar, Médard, saint évêque de Nyon et seigneur de la terre de Salency, se rendait un jour à la cour de Clotaire I<sup>er</sup>, dont il était le directeur de conscience, quand il fut surpris en chemin par une pluie torrentielle ; mais, par protection divine, un aigle fut envoyé à son secours, qui, planant au-dessus de lui, à mesure qu'il avançait, le couvrit de ses ailes éployées. L'idée du parapluie était trouvée, il ne restait qu'à l'emmancher.

Ce fut aussi saint Médard qui couronna la première rosière. Jusqu'à la Révolution, on avait pu voir dans une chapelle de la petite église de Salency, un tableau où il était représenté, dans ses habits pontificaux, posant un chapeau de roses sur la tête d'une jeune fille agenouillée, probablement sa propre sœur, qui fut, en 525, la première rosière de Salency, hautement désignée par la voix publique.

Pascal ORY.

## Une excellente doctrine

Le *Moniteur* publie chaque jour de courts extraits de sa collection d'il y a cinquante ans et d'il y a cent ans. C'est une excellente doctrine.

Encore un petit effort, *Moniteur*, et vos idées deviendront tout à fait saines !

## Section d'Action Française de Clermont-Ferrand

Réunion de la Section, mercredi 15 juin 1926 à 20 h. 30 à la permanence, 1 bis rue du Lycée.

Présence indispensable de tous nos amis.

Compte rendu de la marche de la Section.

Rapport du Trésorier et du secrétaire d'organisation de la fête de la St-Jean.

Le Dimanche 27 Juin 1926 la Section d'Action-Française de Clermont célébrera la fête de la Saint-Jean (le programme de cette fête sera fixé ultérieurement).

A midi un grand banquet réunira tous nos amis, alliés et sympathisants ainsi que tous les patriotes qui s'intéressent à notre mouvement, nous voudrions que ce banquet auquel nous pensons bien que tous nos amis sans exception se feront un devoir d'assister, prouvera d'abord que la Section existe plus vivants que jamais et marquera ensuite les progrès réalisés grâce au concours dévoué de tous nos amis.

Les adhésions pour le banquet seront reçues au bureau du journal, et chez M. Boissière Michel, 17, rue du Port.

## FÊTE DE LA SAINT-JEAN

J'assisterai au Banquet de la Saint-Jean.

Nom :

A détacher et envoyer au bureau du journal, 25, rue Gauthier-de-Bianzat, ou à M. BOISSIÈRE Michel, Trésorier, 15, rue du Port.

## Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Marcel Guilloux, ancien professeur au collège de Riom, membre du conseil municipal de la ville de Clermont-Ferrand et rédacteur à *La Montagne*.

Nous nous inclinons devant cette tombe si tôt ouverte et offrons toutes nos condoléances à sa famille et à notre confrère *La Montagne* qui avait en Marcel Guilloux un collaborateur érudit et sinèdre.

User des Petites Annonces

du “ *Soleil d'Auvergne* ”

c'est avoir rapidement ce qu'on désire

# LE SOLEIL D'Auvergne AGRICOLE

## Le VIII. Congrès National de l'Agriculture Française à AVIGNON

Comme nous l'avions annoncé précédemment, le VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Agriculture Française s'est tenu cette année à Avignon du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai, organisé par le Syndicat agricole Vauclusien.

Nombreux étaient les congressistes, parmi lesquels il faut signaler les représentants de toutes les grandes organisations agricoles de la France qui, sous la présidence de M. Jules Gautier, président de la C.N.A.A., ont suivi avec la plus stricte assiduité les intéressants travaux qui figuraient au programme.

Le Congrès fut ouvert par une allocution très applaudie de M. Tacussel, président du Syndicat Agricole Vauclusien, souhaitant la bienvenue à tous les congressistes.

M. Jules Gautier, président de la C.N.A.A., prononça le discours d'ouverture, avec le talent d'orateur qu'on lui connaît, faisant ressortir notamment que l'Agriculture ne tient pas en France la place qu'il serait légitime de lui réserver et à laquelle elle a droit; d'ailleurs, la population agricole est en diminution constante puisqu'en 1846 elle représentait 76 pour 100 de la population totale et qu'à l'heure actuelle elle ne peut accuser que 53 pour 100; ajoutant à cela le rôle joué par les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur l'Agriculture, il insista sur la nécessité d'une véritable politique de production agricole.

M. R. Gavoty, président de l'Union des Syndicats agricoles des Alpes et Provençe, présenta un rapport sur l'« organisation de la vente des produits agricoles », en insistant sur le devoir qu'ont les producteurs de se grouper dans ce but et sur le rôle de l'Etat en matière agricole et douanière. Les vœux suivants sont proposés et adoptés :

1<sup>o</sup> Le Congrès estime que tous les groupements professionnels s'occupant de l'exportation des produits du sol auraient intérêt à voir un organisme de renseignements de répartition et de contrôle des ventes réussir et se mettre en rapport avec lui. Des bureaux analogues devront être créés sur les autres marchés étrangers dans les pays voisins de la France.

2<sup>o</sup> Le Congrès estime qu'en ce qui concerne les expéditions en Angleterre, cet effort doit se joindre à l'action de la Fédération Nationale des Associations agricoles anglaises, sous réserve qu'un contrôle exercé par un de nos nationaux surveille l'envoi des fonds français versés dans le but de propagande et de publicité.

M. Tacussel, président du Syndicat agricole Vauclusien, fit ensuite ressortir les efforts considérables faits en vue de la « vente des raisins de table » dans la région vauclusienne et des expériences pratiques de conservations frigorifiques qui ont été entreprises. Il s'éleva contre les accords limitatifs passés entre la France et l'Allemagne, en ce qui concerne les exportations de fruits et de primeurs.

M. Henri Girard, membre de l'Académie d'Agriculture, dans un rapport sur « la comptabilité agricole », montre l'impossibilité où on se trouve de l'organiser et l'Assemblée émet le vœu suivant :

1<sup>o</sup> Que l'impôt dénommé impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole reste forfaitaire pour tous les assujettis.

2<sup>o</sup> Qu'en vue de donner sécurité aux cultivateurs qui, lésés par un forfait excessif, préféreraient faire une déclaration,

3<sup>o</sup> Que l'aspect économique de la profession agricole ait plus d'importance dans l'enseignement agricole à tous les degrés et dans l'orientation des opérations du crédit agricole mutuel.

M. le général Masselin, secrétaire de la des « allocations familiales agricoles » et Société d'Agriculture, expose la question du fonctionnement de leurs Caisses.

M. Voron, vice-président de l'Union du Sud-Est, présenta un rapport des plus intéressants sur « les véritables Syndicats et Coopératives agricoles », ainsi que le rôle de la Coopérative qui est de procurer aux petits producteurs les améliorations, les moyens de production qui sont naturellement à la portée des gros producteurs. Après échange de vue les vœux suivants sont adoptés par l'Assemblée :

1<sup>o</sup> Que les Sociétés Coopératives agricoles de production, de transformation et de vente, établies conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1920, et des dispositions complémentaires de cette loi ne soient pas assujetties à l'impôt sur le chiffre d'affaires;

Que tous groupements agricoles coopératifs d'achats se conformant aux dispositions de l'article 15, alinéa 2 de la loi du 31 juillet 1917;

2<sup>o</sup> Que tous Syndicats fonctionnant sous le régime de la loi du 21 mars 1884, modifiée par celle du 13 mars 1920, et administrés gratuitement, soient également exempts de cet impôt.

3<sup>o</sup> Que les agriculteurs, isolés ou associés demeurant indemnes de tous impôts sur les bénéfices commerciaux et industriels pour les opérations qui consistent en l'utilisation et la transformation de leurs produits.

4<sup>o</sup> Que les bâtiments dans lesquels les agriculteurs, isolés ou associés, opèrent la transformation des produits exclusifs de leur exploitation ne puissent, en aucun cas, être privés de l'exemption légale d'impôts accordée aux bâtiments ruraux.

5<sup>o</sup> Que le Parlement vote le plus tôt possible la proposition de loi étendant le statut légal des coopératives agricoles aux Fédérations et Unions formées entre ces mêmes coopératives.

6<sup>o</sup> Que loin de faire droit à une demande récente de la réduction de la dotation de l'Office National de Crédit Agricole, l'Etat développe les crédits et subventions accordées aux Coopératives agricoles dans la mesure nécessaire à une réalisation plus large de leurs fonctions économiques et sociales.

7<sup>o</sup> Que toutes initiatives tendant à développer et à consolider les ententes entre groupements de producteurs agricoles et de consommateurs soient étudiées et encouragées en vue de réalisations prochaines.

M. Moulinot, secrétaire général du Syndicat des marchands primeuriers de la région parisienne, exposa ensuite la question de la « vente et de l'exportation des primeurs », en faisant ressortir le rôle légal des marchés, entre autres celui des Halles de Paris.

M. Aussel, président de l'Union fédérale des Associations agricoles des Alpes-Maritimes, traita ensuite de l'« exportation des primeurs », en montrant les efforts faits par les producteurs français pour reprendre leur place sur le marché allemand. Puis la question ayant été généralisée, l'Assemblée adopte le vœu suivant :

groupements agricoles, comme ils le sont depuis longtemps par les Associations industrielles et commerciales s'attachent à obtenir l'abaissement des droits de douane qui frappent nos produits agricoles et surtout les produits de qualité courante — pour les vins et houblons par exemple — afin de décongestionner le marché national et d'éviter les crises qui compromettent la production ultérieure.

M. Ozanon, président de la Confédération générale des Associations viticoles de Bourgogne, présenta un rapport des mieux documentés sur « l'assiette des impôts départementaux et communaux » et fit adopter le vœu suivant :

« Le Congrès demande instamment au Gouvernement et au Parlement de faire aboutir, dans le plus bref délai possible, la réforme des impôts départementaux et communaux dans le sens d'une séparation complète des impôts d'Etat et des impôts communaux et départementaux et d'une répartition plus équitable des charges entre les diverses catégories de contribuables. »

M. Cassagnac, membre du Conseil Supérieur des P.T.T., fit ensuite la comparaison entre l'« organisation des colis postaux » en France et à l'étranger.

M. Marcel Astier, président du Comité national de la Sériciculture, expose aux congressistes une étude sur la « sériciculture française », faisant adopter les vœux de :

1<sup>o</sup> Maintien de la prime à la sériciculture et augmentation de son taux à parité de la dévalorisation de la monnaie.

2<sup>o</sup> Réorganisation des stations séricicoles et du contrôle du grainage.

3<sup>o</sup> Exonération de l'impôt foncier pendant cinq années, des plantations nouvelles de mûriers.

4<sup>o</sup> Encouragement par l'Etat à la constitution des Associations séricicoles (mutuelles-maladies, étouffoirs coopératifs, etc.)

5<sup>o</sup> Interdiction légale du mot « soie » dans l'appellation du textile de cellulose actuellement désigné sous le nom de « soie artificielle ».

MM. René Aubergé et P. Halle, président et secrétaire de l'Association générale des producteurs de blé, firent ressortir, dans une étude sur l'« exportation du blé », comment la France peut devenir surproductrice de cette céréale si le cultivateur ne redoute pas, à cause des conditions douanières, l'effondrement des cours. Le système du « bon d'importation » fut exposé tant dans son fonctionnement que dans son retentissement sur la production agricole, puis l'Assemblée adopte les vœux :

1<sup>o</sup> Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

2<sup>o</sup> Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

3<sup>o</sup> plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

Enfin, M. Capus, ancien ministre de l'Agriculture, donna lecture de son rapport sur la « protection des appellations d'origine », montrant la nécessité de compléter la loi qui les concerne en limitant son application aux produits obtenus conformément aux usages loyaux et constants qui seuls donnent droit à l'appellation.

LA PROTECTION DES ARBRES. — Pour empêcher toutes les déprédations, commises aux arbres fruitiers par les animaux, il suffit d'entourer ces arbres, sur une hauteur d'un mètre environ, de ronce artificielle enroulée en spirales très serrées, distantes de trois centimètres environ.

Les animaux les plus hardis renoncent à franchir cette cuirasse d'épines où ils se piquent les pattes et le museau.

## Au pays des marchands de coton

Thiers est l'une des plus pittoresques villes de France, placée dans un site enchanteur, car ses côtes sont tantôt boisés ou plantés de vignes d'où l'on récolte un vin qui n'est point à dédaigner, et ses pieds arrosés par les flots de la Durance, y laissent voir de beaux pâturages et de splendides moissons.

A ses flancs découpés d'une façon déconcertante s'accrochent une multitude de petites et grandes énérydes industrielles, car chaque maison nous révèle un atelier et pour la majorité des cas, un atelier familial.

Et cependant dans cette ville presque unique, où toutes les énergies d'un même foyer sont concentrées et convergent vers le même but, on parle comme dans les agglomérations, usinières ou de grandes industries de communisme.

Pour moi j'appelle ça une galéjade, car il y a un peu d'accent méridional à Thiers, ça surprend les étrangers, et on se demande si on ne va pas apercevoir la Cannebière et le Vieux Port.

Pour quelqu'un qui a vécu chez les bolcheviki, c'est encore plus drôle, car il n'a qu'à demander ce qu'est pour eux le communisme, et si même il n'a pas envie de rire, il est forcé de se tordre.

Il y a même, ce qui est le plus effarant, des patrons qui se disent communistes, car c'est l'envie de la grenouille voulant devenir bœuf, qui les guide et les soutient dans leur vue étroite et bizarre. Ils en clateront.

Ceci est la conséquence palpable et la continuité d'un libéralisme aveugle. C'est la conclusion de cette force d'inertie et de ce manque de courage dans le relèvement d'un peuple par ceux-là même qui avaient tout pour y contribuer, mais qui se sont carrés très crânement dans un bon fauteuil, se contentant dans l'intimité de critiquer les faits et gestes de chacun, mais qui en public ne veulent pas d'histoires. Cela les gênerait dans le train-train des affaires, romprait la monotonie de leur vie-Brasseurs d'affaires toutes personnelles, mais n'éprouvant pas le besoin d'éclairer de leurs lumières, leurs compatriotes.

Cela rappelle les stratèges en chambre du temps de guerre, qui plantaient leurs petits drapeaux et cherchaient des heures les points les plus connus.

Que de gens égarés dans ce chemin creux qu'est le libéralisme et qui ne se sentent pas le courage de remonter la pente. Comme ils aiment à avoir le crâne bourré d'utopies, et de blagues.

## La PREVOYANCE de L'OUEST

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat (Fondée en 1910)

Société Mutuelle d'Epargne et de Constructions

Gérée par la « Prevoyance de l'Ouest » Immobilière et de Gestion-Société Anonyme au Capital de 350.000 fr.

Contrats d'Epargne permettant

la Constitution

d'Une Dot d'Un Capital

la Construction d'une MAISON FAMILIALE, payable en 10 ou 15 ans

Au 31 décembre 1924, plus de 45 millions de francs de souscriptions en cours. Plus de 500 maisons édifiées avec le concours financier de la Société.

Direction régionale: 6 rue André-Moinier. CLERMONT-FERRAND. — Tél.: 10-88. SAINT-ETIENNE, 19, Rue Georges-Dupré; LE PUY, 4, rue du Pont Saint-Barthélemy

## La semaine agricole

Par suite de la persistance du mauvais temps, à l'approche de la saison d'été, la récolte de 1926 s'annonce médiocre, plus médiocre encore que celle de l'an passé, dont la qualité avait cependant été très défectueuse. De tous côtés, on souhaite de la chaleur et de la sécheresse.

Les fluctuations des changes ont eu leur effet sur le marché des blés, une baisse s'était dessinée avec l'amélioration de la position de notre devise, mais celle-ci a, depuis, perdu la moitié du terrain gagné; aussi, sur tous les marchés, la tendance est-elle de nouveau à la fermeté.

La situation des récoltes paraît être plus critique en France que dans beaucoup d'autres pays.

Il est à craindre que le vignoble ne soit pas plus heureux que le blé; le Midi a souffert de la gelée; la Bourgogne a été encore plus endommagée, aussi, sur les marchés viticoles, la tendance est partout à la hausse. Le commerce se rend compte que cette hausse va s'aggraver encore, aussi passe-t-il des commandes qui ont nécessairement pour effet de favoriser ce mouvement.

Hausse également sur le bétail, surtout le bétail de bonne qualité.

## LA VIE

Revue bi-mensuelle dirigée par Marius-Ary Leblond, est la revue parisienne qui s'occupe le plus de l'Auvergne. Son programme essentiel est de faire valoir devant l'étranger les forces et beautés mal connues de nos provinces et de nos colonies. La collaboration est de premier ordre; l'abonnement d'un bon marché unique: 25 francs par an.

## CHRONIQUE FISCALE

L'article 143 de la loi de finances du 13 juillet 1925 a remplacé, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1925, l'impôt sur le chiffre d'affaires qui frappait le commerce des animaux destinés à la boucherie et celui de la viande fraîche provenant de ces animaux, par une taxe exigible du propriétaire de l'animal au moment de l'abatage à percevoir sur le poids vil de la bête abattue.

Aucune difficulté ne pouvait surgir quant à l'application du nouveau texte aux personnes ou sociétés qui abattent ou font abattre dans un abattoir public ou dans une tuerie particulière des animaux destinés au commerce.

Mais il paraît que des agents des contributions indirectes voulaient en étendre les dispositions aux animaux abattus par des particuliers pour leur consommation personnelle.

Devant la résistance soulevée par les prétentions du fisc, le Ministre des Finances a rendu plusieurs décisions aux termes desquelles la taxe n'est pas due par les

Il existe cependant un côté de la question qui n'a pas encore reçu une solution susceptible de prévenir toute contestation; Que doit-il arriver lorsque, par exemple, un particulier cède une partie de son porc à un ou plusieurs voisins? La taxe qui a déjà été réclamée dans ce cas est-elle réellement due?

Sans doute, au cours de la séance du 3 avril dernier, à une question posée par un sénateur, le Ministre des Finances a répondu que, dans l'hypothèse envisagée, il était d'avis de ne pas toucher « au porc » (Journal Officiel du 4 avril, p. 623, 3<sup>e</sup> colonne). Mais ce n'est là qu'une opinion qui n'engage pas l'Administration et ne s'impose pas davantage à la juridiction contentieuse. Aussi, certains groupements agricoles ont-ils émis des vœux tendant à faire modifier la législation sur ce point intéressant. On ne conçoit pas, en effet, que pour être exonéré de l'impôt, l'agriculteur qui ne vend pas à un commerçant soit astreint à consommer la totalité de la viande provenant d'un porc.

## Aéro-Club d'Auvergne

Remise des commerçants

A la déjà longue et intéressante liste parue dans l'Annuaire 1926 des commerçants faisant une remise aux membres de l'Aéro-Club d'Auvergne, il convient d'ajouter:

MM. Schmidt, chemisier, 7, rue Du-laure, 5 pour cent; Mainvialle, relieur, 32, rue St-Genès, 10 pour cent; Carrias, trousseaux et broderies, 6, avenue des Etats-Unis, 10 pour cent; Mandement, mercerie, rue Ste-Clair, 5 pour cent; Kopilovitch, fourrures, rue des Gras, 5 pour cent; F. Blin, orfèvre, 39, avenue des Etats-Unis, 5 pour cent; A. Baud, produits métallurgiques, 16, place Gaillard, sauf ses huiles et sésames, 5 pour cent; G. Gorce, orfèvre, 9, rue du Terrail, 5 pour cent; Huiles Lubrif 3 Téléfort, agent général, 51, avenue du Limousin, 5 pour cent aux garagistes et aux membres; Mlle Besset, mercerie parfumerie, boulevard Trudaine, 5 pour cent. En outre, M. Chabry, bijouterie, 4, rue du 11-Novembre accorde 5 pour cent au lieu de 10 p. 100.

A La Bourboule: MM. Ferrari, fournitures générales d'Electricité, 10 pour cent; Peyraud, Salon de coiffure, Tarifs spéciaux; Gras garage, 8 pour cent sur accessoires et réduction sur garage; Bouchandy, Hôtel restaurant du Globe, 5 pour cent; Perrière, Hôtel de Londres, Prix spé-

le rôle de l'Etat en matière agricole et domaniale. Les vœux suivants sont proposés et adoptés :

« 1° Le Congrès estime que tous les groupements professionnels s'occupant de l'exportation des produits du sol auraient intérêt à voir un organisme de renseignements de répartition et de contrôle des ventes rousier et se mettre en rapport avec lui. Des bureaux analogues devront être créés sur les autres marchés étrangers dans les pays voisins de la France.

« 2° Le Congrès estime qu'en ce qui concerne les expéditions en Angleterre, cet effort doit se joindre à l'action de la Fédération Nationale des Associations agricoles anglaises, sous réserve qu'un contrôle exercé par un de nos nationaux surveille l'envoi des fonds français versés dans le but de propagande et de publicité. »

M. Taucssel, président du Syndicat agricole Vauclusien, fit ensuite ressortir les efforts considérables faits en vue de la « vente des raisins de table » dans la région vauclusienne et des expériences pratiques de conservations frigorifiques qui ont été entreprises. Il s'éleva contre les accords limitatifs passés entre la France et l'Allemagne, en ce qui concerne les exportations de fruits et de primeurs.

M. Henri Girard, membre de l'Académie d'Agriculture, dans un rapport sur « la comptabilité agricole », montre l'impossibilité où on se trouve de l'organiser et l'Assemblée émet le vœu suivant :

« 1° Que l'impôt dénommé impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole reste forfaitaire pour tous les assujettis.

« 2° Qu'en vue de donner sécurité aux cultivateurs qui, lésés par un forfait excessif, préféreraient faire une déclaration, la Commission, instituée à cet effet, au Ministère de l'Agriculture, détermine avec précision et en tenant compte avant tout de la pratique agricole, la nature des contributions à demander aux intéressés.

« 3° Que les Associations agricoles mettent à l'ordre du jour de leurs travaux la question des comptes à la ferme, s'intéressant à la constitution d'un Comité d'études pratiques à instituer spécialement dans ce but et y envoient des délégués.

« 4° Que, subventionnées ou non par les Offices agricoles, elles encouragent quelques-uns de leurs membres à tenir des comptes.

MM. René Aubergé et P. Halle, président et secrétaire de l'Association générale des producteurs de blé, firent ressortir, dans une étude sur l'« exportation du blé », comment la France peut devenir surproductrice de cette céréale si le cultivateur ne redoute pas, à cause des conditions douanières, l'effondrement des cours. Le système du « bon d'importation » fut exposé tant dans son fonctionnement que dans son retentissement sur la production agricole, puis l'Assemblée adopte les vœux :

« 1° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 2° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 3° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 4° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 5° Que loin de faire droit à une demande récente de la réduction de la dotation de l'Office National de Crédit Agricole, l'Etat développe les crédits et subventions accordées aux Coopératives agricoles dans la mesure nécessaire à une réalisation plus large de leurs fonctions économiques et sociales.

« 6° Que toutes initiatives tendant à développer et à consolider les ententes entre groupements de producteurs agricoles et de consommateurs soient étudiées et encouragées en vue de réalisations prochaines. »

M. Moulinot, secrétaire général du Syndicat des marchands primeuriers de la région parisienne, exposa ensuite la question de la « vente et de l'exportation des primeurs », en faisant ressortir le rôle légal des marchés, entre autres celui des Halles de Paris.

M. Aussel, président de l'Union fédérale des Associations agricoles des Alpes-Maritimes, traita ensuite de l'« exportation des primeurs », en montrant les efforts faits par les producteurs français pour reprendre leur place sur le marché allemands. Puis la question ayant été généralisée, l'Assemblée adopte le vœu suivant :

« Le Congrès demande que le régime douanier français établisse enfin une véritable péréquation de la protection entre toutes les branches de la production française, alors qu'une inégalité flagrante résulte des droits actuels et de la récente majoration de 30 pour 100.

« Que les conventions commerciales — notamment avec l'Allemagne — indispensables à la prospérité ou même à la sauvegarde de plusieurs cultures importantes, soient enfin conclues et permettent la reprise des relations antérieures qui enrichissent le pays.

« Que nos négociateurs, guidés par les enfants, on devait avoir autant d'occupation ? Mais tout se tenait : il n'y avait plus d'artisans pour consacrer des semaines et des semaines, s'il le fallait, à la confection soit d'une belle armoire, soit d'un coffre à horloge ouvragé. Il fallait beaucoup d'argent pour vivre, pour acheter du pain même. La vie ne pouvait plus être ce qu'elle avait été. Avant même ces temps durs, d'ailleurs, depuis plusieurs générations, une sorte de fléchissement s'était produit, le goût s'était corrompu : on se portait vers ce qui faisait de l'effet, vers la camelote brillante, tout comme si c'eût été pays de sauvages, et non pas un pays de très vieille civilisation. Avec convoitise et avec orgueil on avait échangé les armoires massives et les horloges à poids contre des armoires à glace en plaqué et des pendules dorées. Dieu merci, ces temps-là étaient passés. Les campagnards avaient fini par connaître la valeur marchande de ces vieilles choses sinon leur valeur de beauté, et ce qui restait maintenant dans le pays n'en sortait plus.

Emporté ainsi par ses réflexions, Gabrielle finit pourtant par entendre la conversation que depuis un moment

MM. René Aubergé et P. Halle, président et secrétaire de l'Association générale des producteurs de blé, firent ressortir, dans une étude sur l'« exportation du blé », comment la France peut devenir surproductrice de cette céréale si le cultivateur ne redoute pas, à cause des conditions douanières, l'effondrement des cours. Le système du « bon d'importation » fut exposé tant dans son fonctionnement que dans son retentissement sur la production agricole, puis l'Assemblée adopte les vœux :

« 1° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 2° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 3° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 4° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 5° Que loin de faire droit à une demande récente de la réduction de la dotation de l'Office National de Crédit Agricole, l'Etat développe les crédits et subventions accordées aux Coopératives agricoles dans la mesure nécessaire à une réalisation plus large de leurs fonctions économiques et sociales.

« 6° Que toutes initiatives tendant à développer et à consolider les ententes entre groupements de producteurs agricoles et de consommateurs soient étudiées et encouragées en vue de réalisations prochaines. »

M. Moulinot, secrétaire général du Syndicat des marchands primeuriers de la région parisienne, exposa ensuite la question de la « vente et de l'exportation des primeurs », en faisant ressortir le rôle légal des marchés, entre autres celui des Halles de Paris.

M. Aussel, président de l'Union fédérale des Associations agricoles des Alpes-Maritimes, traita ensuite de l'« exportation des primeurs », en montrant les efforts faits par les producteurs français pour reprendre leur place sur le marché allemands. Puis la question ayant été généralisée, l'Assemblée adopte le vœu suivant :

« Le Congrès demande que le régime douanier français établisse enfin une véritable péréquation de la protection entre toutes les branches de la production française, alors qu'une inégalité flagrante résulte des droits actuels et de la récente majoration de 30 pour 100.

« Que les conventions commerciales — notamment avec l'Allemagne — indispensables à la prospérité ou même à la sauvegarde de plusieurs cultures importantes, soient enfin conclues et permettent la reprise des relations antérieures qui enrichissent le pays.

« Que nos négociateurs, guidés par les

MM. René Aubergé et P. Halle, président et secrétaire de l'Association générale des producteurs de blé, firent ressortir, dans une étude sur l'« exportation du blé », comment la France peut devenir surproductrice de cette céréale si le cultivateur ne redoute pas, à cause des conditions douanières, l'effondrement des cours. Le système du « bon d'importation » fut exposé tant dans son fonctionnement que dans son retentissement sur la production agricole, puis l'Assemblée adopte les vœux :

« 1° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 2° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 3° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 4° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 5° Que loin de faire droit à une demande récente de la réduction de la dotation de l'Office National de Crédit Agricole, l'Etat développe les crédits et subventions accordées aux Coopératives agricoles dans la mesure nécessaire à une réalisation plus large de leurs fonctions économiques et sociales.

« 6° Que toutes initiatives tendant à développer et à consolider les ententes entre groupements de producteurs agricoles et de consommateurs soient étudiées et encouragées en vue de réalisations prochaines. »

M. Moulinot, secrétaire général du Syndicat des marchands primeuriers de la région parisienne, exposa ensuite la question de la « vente et de l'exportation des primeurs », en faisant ressortir le rôle légal des marchés, entre autres celui des Halles de Paris.

M. Aussel, président de l'Union fédérale des Associations agricoles des Alpes-Maritimes, traita ensuite de l'« exportation des primeurs », en montrant les efforts faits par les producteurs français pour reprendre leur place sur le marché allemands. Puis la question ayant été généralisée, l'Assemblée adopte le vœu suivant :

« Le Congrès demande que le régime douanier français établisse enfin une véritable péréquation de la protection entre toutes les branches de la production française, alors qu'une inégalité flagrante résulte des droits actuels et de la récente majoration de 30 pour 100.

« Que les conventions commerciales — notamment avec l'Allemagne — indispensables à la prospérité ou même à la sauvegarde de plusieurs cultures importantes, soient enfin conclues et permettent la reprise des relations antérieures qui enrichissent le pays.

« Que nos négociateurs, guidés par les

MM. René Aubergé et P. Halle, président et secrétaire de l'Association générale des producteurs de blé, firent ressortir, dans une étude sur l'« exportation du blé », comment la France peut devenir surproductrice de cette céréale si le cultivateur ne redoute pas, à cause des conditions douanières, l'effondrement des cours. Le système du « bon d'importation » fut exposé tant dans son fonctionnement que dans son retentissement sur la production agricole, puis l'Assemblée adopte les vœux :

« 1° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 2° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 3° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 4° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 5° Que loin de faire droit à une demande récente de la réduction de la dotation de l'Office National de Crédit Agricole, l'Etat développe les crédits et subventions accordées aux Coopératives agricoles dans la mesure nécessaire à une réalisation plus large de leurs fonctions économiques et sociales.

« 6° Que toutes initiatives tendant à développer et à consolider les ententes entre groupements de producteurs agricoles et de consommateurs soient étudiées et encouragées en vue de réalisations prochaines. »

M. Moulinot, secrétaire général du Syndicat des marchands primeuriers de la région parisienne, exposa ensuite la question de la « vente et de l'exportation des primeurs », en faisant ressortir le rôle légal des marchés, entre autres celui des Halles de Paris.

M. Aussel, président de l'Union fédérale des Associations agricoles des Alpes-Maritimes, traita ensuite de l'« exportation des primeurs », en montrant les efforts faits par les producteurs français pour reprendre leur place sur le marché allemands. Puis la question ayant été généralisée, l'Assemblée adopte le vœu suivant :

« Le Congrès demande que le régime douanier français établisse enfin une véritable péréquation de la protection entre toutes les branches de la production française, alors qu'une inégalité flagrante résulte des droits actuels et de la récente majoration de 30 pour 100.

« Que les conventions commerciales — notamment avec l'Allemagne — indispensables à la prospérité ou même à la sauvegarde de plusieurs cultures importantes, soient enfin conclues et permettent la reprise des relations antérieures qui enrichissent le pays.

« Que nos négociateurs, guidés par les

MM. René Aubergé et P. Halle, président et secrétaire de l'Association générale des producteurs de blé, firent ressortir, dans une étude sur l'« exportation du blé », comment la France peut devenir surproductrice de cette céréale si le cultivateur ne redoute pas, à cause des conditions douanières, l'effondrement des cours. Le système du « bon d'importation » fut exposé tant dans son fonctionnement que dans son retentissement sur la production agricole, puis l'Assemblée adopte les vœux :

« 1° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 2° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 3° Que le Gouvernement envisage dès maintenant l'application d'une politique courageuse de la production du blé, dont la possibilité d'exporter est la condition fondamentale.

« 4° Et que, dans ce but, le Gouvernement, après étude par l'Office des céréales panifiables, du système du bon d'importation et de toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du consommateur, applique le bon d'importation à la France et à l'Algérie, dans le plus bref délai et garantisse aux cultivateurs, si la France devient normalement surproductrice, la liberté d'exportation du blé.

« 5° Que loin de faire droit à une demande récente de la réduction de la dotation de l'Office National de Crédit Agricole, l'Etat développe les crédits et subventions accordées aux Coopératives agricoles dans la mesure nécessaire à une réalisation plus large de leurs fonctions économiques et sociales.

« 6° Que toutes initiatives tendant à développer et à consolider les ententes entre groupements de producteurs agricoles et de consommateurs soient étudiées et encouragées en vue de réalisations prochaines. »

M. Moulinot, secrétaire général du Syndicat des marchands primeuriers de la région parisienne, exposa ensuite la question de la « vente et de l'exportation des primeurs », en faisant ressortir le rôle légal des marchés, entre autres celui des Halles de Paris.

M. Aussel, président de l'Union fédérale des Associations agricoles des Alpes-Maritimes, traita ensuite de l'« exportation des primeurs », en montrant les efforts faits par les producteurs français pour reprendre leur place sur le marché allemands. Puis la question ayant été généralisée, l'Assemblée adopte le vœu suivant :

« Le Congrès demande que le régime douanier français établisse enfin une véritable péréquation de la protection entre toutes les branches de la production française, alors qu'une inégalité flagrante résulte des droits actuels et de la récente majoration de 30 pour 100.

« Que les conventions commerciales — notamment avec l'Allemagne — indispensables à la prospérité ou même à la sauvegarde de plusieurs cultures importantes, soient enfin conclues et permettent la reprise des relations antérieures qui enrichissent le pays.

« Que nos négociateurs, guidés par les

## CHRONIQUE FISCALE

L'article 143 de la loi de finances du 13 juillet 1925 a remplacé, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1925, l'impôt sur le chiffre d'affaires qui frappait le commerce des animaux destinés à la boucherie et celui de la viande fraîche provenant de ces animaux, par une taxe exigible du propriétaire de l'animal au moment de l'abatage à percevoir sur le poids vif de la bête abattue.

Aucune difficulté ne pouvait surgir quant à l'application du nouveau texte aux personnes ou sociétés qui abattent ou font abattre dans un abattoir public ou dans une tuerie particulière des animaux destinés au commerce.

Mais il paraît que des agents des contributions indirectes voulaient en étendre les dispositions aux animaux abattus par des particuliers pour leur consommation personnelle.

Devant la résistance soulevée par les prétentions du fisc, le Ministre des Finances a rendu plusieurs décisions aux termes desquelles la taxe n'est pas due par les propriétaires abattant ou faisant abattre des animaux dont ils se réservent exclusivement la viande pour leur consommation familiale (réponses à des questions posées : *Journal Officiel*, 13 mars 1926 ; Débats, Chambre, page 1311, n° 7096 ; 24 mars 1926, p. 1950, n° 5893 ; — Sénat, 24 mars 1926, p. 399, n° 7318, et 31 mars 1926, p. 532, n° 7359) ; quelles que soient les conditions dans lesquelles est effectué l'abatage et, par conséquent, s'il a lieu dans un abattoir public (*Journal Officiel*, 13 mars 1926 ; Débats, Chambre, p. 1311, n° 7098).

(à suivre).

## Feuilleton du Soleil d'Auvergne

6

# Au Pays des Moulins à Papier

par JEAN du GOURG de GARET

— Des musées ! Mais c'est justement ce que je leur reproche, reprit Rose. Leur vie est terminée. Aujourd'hui, lorsqu'on entre chez des papetiers, il est bien rare qu'on ne soit pas déçu. Crois-tu que je n'ai pas remarqué que tu veux m'influencer ? C'est bien rarement que tu me fais visiter des papetiers d'aujourd'hui. Or cela seul m'intéresserait : un peu d'art pratique dans la vie de tous les jours. Mais je le répète, cela est mort, et tu ne peux que conserver, non créer.

Gabrielle soupira. Rose touchait à sa plage secrète. Mais comment attendre de gens qui ne gagnaient leur vie qu'à grand-peine qu'ils pussent avoir du goût ?

Cela avait été, pourtant, et à des époques, ces, à en juger par le nombre des

enfants, on devait avoir autant d'occupation ? Mais tout se tenait : il n'y avait plus d'artisans pour consacrer des semaines et des semaines, s'il le fallait, à la confection soit d'une belle armoire, soit d'un coffre à horloge ouvragé. Il fallait beaucoup d'argent pour vivre, pour acheter du pain même. La vie ne pouvait plus être ce qu'elle avait été. Avant même ces temps durs, d'ailleurs, depuis plusieurs générations, une sorte de fléchissement s'était produit, le goût s'était corrompu : on se portait vers ce qui faisait de l'effet, vers la camelote brillante, tout comme si c'eût été pays de sauvages, et non pas un pays de très vieille civilisation. Avec convoitise et avec orgueil on avait échangé les armoires massives et les horloges à poids contre des armoires à glace en plaqué et des pendules dorées. Dieu merci, ces temps-là étaient passés. Les campagnards avaient fini par connaître la valeur marchande de ces vieilles choses sinon leur valeur de beauté, et ce qui restait maintenant dans le pays n'en sortait plus.

Emporté ainsi par ses réflexions, Gabrielle finit pourtant par entendre la conversation que depuis un moment

tenaient Rose et sa mère. Mme Pasquier en était à raconter qu'elle avait reçu ce même après-midi la visite d'une dame de Longeval, laquelle l'avait mise au courant de tout ce qui concernait le jeune homme qu'elles avaient aperçu. Le banquier failli avait perdu sa première femme toute jeune, et certainement le chagrin avait contribué à le pousser à des spéculations trop hardies : c'était comme une sorte de jeu par le moyen duquel il étourdissait son chagrin. Il avait quitté le pays, il était parti en Argentine, et là il avait épousé la fille de gros propriétaires. La fortune des gens de ce pays consistait surtout en troupeaux de bœufs et de chevaux. Ils vendaient de plus en plus de cuirs et de viandes congelées, ce qui leur rapportait des millions. M. Lérigneux père, en appliquant des procédés modernes à l'exploitation, avait accru rapidement, disait-on, la dot de sa femme, puis il était tombé gravement malade, d'un cancer à l'estomac. Quand il se vit perdu, il avait insisté pour revenir et sa fille ils s'étaient installés dans les collines de Blontair. C'est alors que les parents avaient appris au fils, lequel sortait ingénieur de l'Ecole Cen-

trale, la honte qui pesait sur le nom Honnête et fier, si la fortune n'avait tout simplifié, Robert Lérigneux consacrait sa vie à payer les dettes... Il ne put s'empêcher de blâmer son père du retard mis à réparer. C'est celui-ci avait souhaité une revanche éclatante sans porter aucun tort à la fortune, de sa femme ni à celle des enfants qu'elle lui avait donnés. La maladie et la mort venaient le surprendre trop tôt. Toutefois, il s'en allait tranquille, puisque son fils remplirait le devoir qu'il n'avait pu remplir lui-même...

— Et comment donc est-ce jeune homme ? demanda Mme Pasquier.

— Noir comme corbeau, et de mauvais présage comme lui, se hâta de dire Gabrielle.

— Pas la peine de sortir de la lune pour pareille réponse, riposta Rose. Ne croyez pas Gabrielle, Madame. M. Lérigneux a en effet les cheveux et mourir dans son pays. Avec sa femme la barbe d'un noir de jais, et les yeux aussi, mais il est très, très bien. Il m'a même paru beau, à cette fenêtre, avec son teint si blanc, ses traits réguliers, et son air de tristesse réfléchi...

— Il doit ressembler à sa mère. Il vous plaît donc, petite Rose... Il

est singulier qu'un jeune homme aussi riche et aussi favorisé de la nature ait l'idée de venir s'enterrer dans nos vallées.

— Oui, pour nous gêner tout par ici.

— Comme tu es injuste et comme tu calomnies ce jeune homme, s'écria Rose.

— En effet, dit Mme Pasquier. M. Lérigneux ne mérite que des éloges, et s'il monte une usine dans le voisinage, tout le monde en profitera.

— Alors cela vous est égal de voir tout bouleverser ici ? Rose évidemment, n'y trouve aucun inconvénient ; elle ne veut pas voir ce pays comme je le vois, bien qu'elle trouve très laids les chapeaux qui ont succédé aux bonnets ronds... Mais à quoi bon discuter encore avec elle ? Mais toi, maman.

— En quoi une nouvelle fabrique changera-t-elle ce qui est ?

— Tu ne veux pas, toi non plus, te rendre compte des choses. Une nouvelle fabrique, établie par ce M. Lérigneux, vaudra nous apporter ce qu'on appelle le progrès, c'est-à-dire que ce sera l'empoisonnement de nos campagnards, si dignes encore dans

leur pauvreté, si pleins de noblesse naturelle. Ils finiront d'y perdre leur indépendance. Ils gagneront davantage ? Leurs besoins croîtront à mesure ; il leur faudra une quantité de choses dont ils se passent fort bien ; ils iront dépenser beaucoup d'argent à l'auberge, comme ceux des villes au cabaret.

Toutes les petites fabriques qui se sont installées par ici ne nous ont rien valu de semblable ?

— C'est qu'elles sont petites, quelles n'emploient qu'une minime partie de la population. Une grande usine finira d'ôter à ceux qui l'ont encore le goût de la terre.

Allons, allons, tu exagères. D'ailleurs, une grande usine qui en leur apportant des ressources suffisantes, fixerait les gens dans le pays, aurait au contraire de fort bons effets.

Puisses-tu dire vrai, mais je me méfie.

(A suivre).

# Lithographie :: Typographie

## IMPRESSIONS EN RELIEF

Anciennement L. BALMET

Téléphone 5-64

# Imprimerie Jean VISSOUZE

25, Rue Gaultier-de-Biauzat

CLERMONT-FERRAND

LES MEILLEURS PRIX

LA PLUS BELLE PRÉSENTATION

## Chronique Régionale



**ORCET.** — *La fête patronale.* — La fête patronale aura lieu aujourd'hui dimanche. En voici le programme :

A 6 heures, réveil en fanfare.

A 7 heures 30, départ de la course cycliste réservée aux jeunes gens du pays (20 km.)

A 15 h. 30, concert par la Société Lyrique d'Orcet.

A 16 h. 30, ouverture du bal. Bataille de confettis, attractions.

A 21 heures, grand public (toute la nuit).

Espérons que le beau temps viendra rehausser l'éclat de cette belle fête à laquelle toute la jeunesse des environs ne manquera pas de se rendre.

**BILLOM.** — *Cambriolage.* — D'audacieux cambrioleurs se sont introduits au bureau des Tuileries d'Auvergne, après avoir fracturé un carreau.

nouveaux ne manqueront pas de faire valoir qu'une grande part de leur recette est allée aux pauvres et aux malheureux.

Farceurs et sectaires, ils ont tout ce qui fait la marque des « bons républicains ». Ils ont pu se croire spirituels, intéressants, hélas ! ils n'ont inspirés que du dégoût.



**AMBERT.** — *Concert.* — La Société Lyrique de St-Rémy-sur-Durole qui a choisi notre ville comme but de sa sortie-promenade donnera au kiosque aujourd'hui dimanche 13 juin un concert dont voici le programme :

1. « The star and Stripes Forever », marche américaine. — Sousa.

2. « Mireille », ouverture sur l'Opéra. — Gounod.

3. « Wariann », introduction polonaise. — Andrieu.

4. « L'Arlésienne », drame lyrique. — Bizet.

a) Prélude.

à 300 fr. suivant qualité. Beurre 5 fr. la livre; œufs 6 fr. la douzaine; choux 7 fr. le paquet de 50 environ; oignons 2 fr. le paquet. Par suite du temps ensoleillé une foule de gens avaient assisté à cette foire et les forains ont réalisé de belles recettes.

Nous rappelons au public et en particulier aux marchands de bestiaux qu'une autre foire sinon plus importante que celle-ci se tiendra à Combrailles le 21 juin.

Le meilleur accueil est réservé au public.

**CHATEAUGAY.** — *Accident mortel.* — Mme veuve Brosseau-Ameil, 81 ans, était allée jeudi rendre visite à une voisine lorsqu'au retour, prise soudain d'un étourdissement, elle tomba dans son escalier. Malgré les soins les plus empressés qui lui furent prodigués la pauvre femme expira à deux heures de l'après-midi.

### Dans les Sociétés

#### L'AÉRO-CLUB D'AUVERGNE

L'Aéro-Club d'Auvergne, fidèle à ses traditions de propagande aérienne par les démonstrations en vol, a prévu toute une série de manifestations aéronautiques. C'est ainsi que le 13 juin, il collaborera par la participation

Si le topinambour tire le meilleur parti des terres pauvres, l'apport de matières fertilisantes et particulièrement de la potasse lui permet des donner des rendements beaucoup plus élevés.

### FORCES SANTÉ VIGUEUR

avec le vin régénérateur au jus de viande Kola, Coca... ou l'Elixir Dumas au cacao nucléiné... pour faire connaître ces merveilleux produits un flacon est offert à la

PHARMACIE DUMAS, 3, rue des Gras, Clermont-Fd



RHUM

## NOTRE PROPAGANDE

La nécessité de répandre le plus possible notre organe, afin de faire connaître et apprécier nos doctrines se fait de plus en plus urgente.

Déjà, nombreux sont ceux qui autour d'eux nous recrutent des abonnés. Afin de les encourager nous avons décidé de leur réserver les avantages suivants :

A toute personne qui nous fera parvenir le montant de 10 abonnements souscrits par des personnes de son entourage (y compris ou non le sien) nous enverrons :

### UN MAGNIFIQUE STYLOGRAPHE DE MARQUE

Système SAFETY, avec plume or 18 Carats, Valeur marchande : 40 fr.

Pour 5 Abonnements nous enverrons :

### UN TRÈS BEAU PORTEFEUILLE EN CUIR

Enfin, 3 Abonnements donnent droit à :

### UN CENT DE CARTES DE VISITE



**ORCET.** — *La fête patronale.* — La fête patronale aura lieu aujourd'hui dimanche. En voici le programme:

A 6 heures, réveil en fanfare.  
A 7 heures 30, départ de la course cycliste réservée aux jeunes gens du pays (26 km.)

A 15 h. 30, concert par la Société Lyrique d'Orcet.

A 16 h. 30, ouverture du bal. Bataille de confettis, attractions.

A 21 heures, grand public (toute la nuit).

Espérons que le beau temps viendra rehausse l'éclat de cette belle fête à laquelle toute la jeunesse des environs ne manquera pas de se rendre.

**BILLOM.** — *Cambriolage.* — D'audacieux cambrioleurs se sont introduits au bureau des Tuileries d'Auvergne, après avoir fracturé un carreau. Une somme de 92 francs qui se trouvait dans un tiroir fut dérobée et chose curieuse, les cambrioleurs ne s'attaquèrent pas au coffre-fort. Ainsi lestés ils prirent le même chemin et disparurent sans avoir oublié toutefois de fermer la fenêtre derrière eux.

La gendarmerie a ouvert une enquête qui, espérons-le, aura de prompts résultats et amènera l'arrestation rapide des cambrioleurs.

**PONT-DU-CHATEAU.** — *Une manifestation déplacée.* — Le bon sens ne court pas les rues, on s'en est aperçu dimanche à Pont-du-Château, où soi-disant pour fêter la classe qui accomplit les trente ans quelques « purs républicains » du conseil municipal ont essayé de donner la mesure de leur stupidité, on pourrait dire de leur immoralité. A pareil jour, il aurait convenu à ces messieurs de respecter un peu mieux ce que l'on appelle en langage français la politesse et les bonnes mœurs. « Nous n'avons pas voulu offenser qui que ce soit » pourront-ils prétendre, il n'en est pas moins vrai que la présentation de leur « barnum » et l'audition de leurs chansons obscènes étaient déplacées sur la voie publique et devant les personnes, y compris les petits enfants, qui ont pu en être les malheureux témoins. Les rues de notre vieille cité ne sont pas encore des écuries.

La quête qui, dit-on, fut fructueuse servit à point pour désaltérer le gosier de ces charlatans, qui après avoir débité tout le lot de leur infecte marchandise s'en allèrent faire le plantureux « gueuleton » qui leur fut payé par les badauds.

Les miettes qui tombèrent de la table de ces bourgeois nouveau ton furent distribuées aux miséreux de l'Hôpital, et il y eut bien, je crois, une barre de chocolat pour deux. Quelle générosité? Ces seigneurs des temps

nouveaux ne manqueront pas de faire valoir qu'une grande part de leur recette est allée aux pauvres et aux malheureux.

Farceurs et sectaires, ils ont tout ce qui fait la marque des « bons républicains ». Ils ont pu se croire spirituels, intéressant, hélas! ils n'ont inspirés que du dégoût.



**AMBERT.** — *Concert.* — La Société Lyrique de St-Rémy-sur-Durolle qui a choisi notre ville comme but de sa sortie-promenade donnera au kiosque aujourd'hui dimanche 13 juin un concert dont voici le programme:

1. « The star and Stripes Forever », marche américaine. — Sousa.
2. « Mireille », ouverture sur l'Opéra. — Gounod.
3. « Wariann », introduction polonaise. — Andrieu.
4. « L'Arlésienne », drame lyrique. — Bizet.

- a) Prélude.
- b) Menuet.
- c) Entr'acte et farandole.
5. « Espana », grande valse. — Chabrier.

Espérons que le public ambertois viendra en foule entendre ces musiciens dont la juste réputation ne peut qu'une fois encore être démontrée.



**COMBRAILLES.** — *Etat civil du premier janvier 1926 au 31 mai.* — Naissances: Péronnaud René-Fernand François de Combrailles; Philiass Lucienne-Marie-Véronique, des Terrades; Chauvy Véronique-Marcelle-Jeanne, de Combrailles.

Publications de mariage: Péronnaud Alphonse-Michel, du bourg, et Roux Marie-Marthe, du bourg; Picard Célestin-Eugène, et Robert Marie-Julie du Bouei

Décès: Rochefort Marie-Julie, s. p. veuve, 76 ans.

— *Foire du 22 mai.* — Favorisée par un temps superbe, la foire du 22 mai a eu un admirable succès, le foirail était des mieux approvisionnés en toutes sortes de bestiaux. Voici les mercuriales:

Vaches laitières non suitées de 2.000 à 2.200 fr. pièce; vaches suitées de 2.100 à 2.500 fr.; vaches avec le veau de 2.000 à 2.400 fr.; vaches pour la boucherie de 2 fr. à 3 fr. le demi-kilog sur pied; veaux pour la boucherie de 4 fr. à 4 fr. 50 le demi-kilog; vif; veaux pour l'élevage de 150 à 200 fr. pièce. Brebis suitées de 200 à 220 fr. brebis avec l'agneau de 250 à 300 fr. le couple. Moutons pour la boucherie de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 la livre, nourraux de deux mois de 200

gnons 2 fr. le paquet. Par suite du temps ensoleillé une foule de gens avaient assisté à cette foire et les foirains ont réalisé de belles recettes.

Nous rappelons au public et en particulier aux marchands de bestiaux qu'une autre foire sinon plus importante que celle-ci se tiendra à Combrailles le 21 juin.

Le meilleur accueil est réservé au public.

**CHATEAUGAY.** — *Accident mortel.* — Mme veuve Brosson-Ameil, 81 ans, était allée jeudi rendre visite à une voisine lorsqu'au retour, prise soudain d'un étourdissement, elle tomba dans son escalier. Malgré les soins les plus pressés qui lui furent prodigués, la pauvre femme expira à deux heures de l'après-midi.

## Dans les Sociétés

### L'AÉRO-CLUB D'AUVERGNE

L'Aéro-Club d'Auvergne, fidèle à ses traditions de propagande aérienne par les démonstrations en vol, a prévu toute une série de manifestations aéronautiques. C'est ainsi que le 13 juin, il collaborera par la participation de M. Gilbert Sardier, de M. le capitaine Begout et de M. Dubœuf, au meeting organisé à Saint-Galmier par l'Aéro-Club Forézien au profit des veuves et orphelins des victimes de l'aviation.

Les 20 et 27 juin, et le 4 juillet, l'Aéro Club d'Auvergne participera aux meetings organisés par l'Aéro-Club de la Drôme, notamment à Valence et à Montélimar. M. Dubœuf y représentera l'Aé. C. A. et Gilbert Sardier se joindra à lui au meeting de Montélimar.

Le 18 juillet, à Clermont-Ferrand, Grand Rallye Ballon, Automobiles, Moto-Cyclistes et Cyclistes, avec le concours de l'aéronaute bien connu Charles Doffus, pilotant un 1.200 mètres cubes.

Le 15 août à La Bourboule, avec le concours de la nouvelle section Bourboulienne de l'A. C. A., manifestation de propagande, avec M. Dubœuf comme pilote et M. Jean Boucheix, comme parachutiste.

D'autres manifestations sont encore prévues mais à des dates non encore fixées, notamment à Montluçon, à Aubussons, avec le concours de l'A. C. de la Creuse, section de l'A. C. A., à Brive, avec le concours de l'A. C. de Brive, section de l'A. C. A., et enfin à Issoire.

Enfin, la saison aéronautique se clôturera magnifiquement par le Rallye Aérien National, le 25 septembre et le grand meeting le 26 septembre avec tous les participants du Rallye. Le règlement va en paraître incessamment et nul doute que sa formule heureuse permettra comme en 1925 à l'élite des pilotes d'y participer et d'en faire la Grande Manifestation d'Aviation de Tourisme de l'année. Les centres d'entraînement P.L. Richard ont déjà promis leur concours le plus complet et feront du Rallye les grandes manœuvres de notre réserve aérienne.

Si le topinambour tire le meilleur parti des terres pauvres, l'apport de matières fertilisantes et particulièrement de la potasse lui permet de donner des rendements beaucoup plus élevés.

## FORCES SANTÉ VIGUEUR

avec le vin régénérateur au jus de viande Kola, Coca... ou l'Elixir Dumas au cacao nutritif... pour faire connaître ces merveilleux produits un flacon est offert à la

PHARMACIE DUPAS, 3, rue des Gras, Clermont-Fd



## RHUM NIÉRA

EN VENTE  
DANS TOUTES LES BONNES  
MAISONS D'ÉPICERIE FINE.  
ÉTABL. CHARDON, IMPORTATEURS  
115 - CLERMONT-FERRAND - A 268



## FIANÇAILES

BAGUES ET SOUVENIRS

## BLIN

bijoutier spécialiste

(3 avenue des Etats-Unis, 39)

Imprimerie du « SOLEIL D'AUVERGNE »  
25, rue Gaullier-de-Biauzat, Clermont-Ferrand.  
Le gérant: J. ROUSSET.

Si vous êtes:  
**Catholique !**  
**Patriote !**  
Il faut soutenir notre effort en vous abonnant  
**au Soleil d'Auvergne**

# NOTRE PROPAGANDE

La nécessité de répandre le plus possible notre organe, afin de faire connaître et apprécier nos doctrines se fait de plus en plus urgente.

Déjà, nombreux sont ceux qui autour d'eux nous recrutent des abonnés. Afin de les encourager nous avons décidé de leur réserver les avantages suivants:

A toute personne qui nous fera parvenir le montant de 10 abonnements souscrits par des personnes de son entourage (y compris ou non le sien) nous enverrons:

## UN MAGNIFIQUE STYLOGRAPHÉ DE MARQUE

Système SAFETY, avec plume or 18 Carats, Valeur marchande: 40 fr.

Pour 5 Abonnements nous enverrons:

## UN TRÈS BEAU PORTEFEUILLE EN CUIR

Enfin, 3 Abonnements donnent droit à:

## UN CENT DE CARTES DE VISITE

# ÉCONOMATS DU CENTRE

Alimentation & Approvisionnement  
Produits de premier choix

## Epicerie - Vins - Liqueurs Mercerie - Bonneterie - Confection - Jouets, etc...

Les Ménagères soucieuses de faire des ÉCONOMIES font tous leurs achats aux ÉCONOMATS « Magasins rouges ».

Plus de 660 Maisons de vente

## G. DE TARRIEUX

ASSURANCES

Tél. 3-42 10, rue Latour-d'Auvergne, 10 Tél. 3-42

Consultations et Renseignements gratuits

**A VENDRE** BELLE TABLE NOYER  
(5 rallonges)  
pour hôtel ou restaur.  
(S'adresser au journal).

## « Le Soleil d'Auvergne »

25, Rue Gaullier-de-Biauzat  
CLERMONT-FERRAND

Chèque Postal 665

Veillez trouver ci-inclus la somme de DIX FRANCS en mandat chèque (\*)

Montant d'un abonnement d'un an au « SOLEIL D'AUVERGNE ».

A dater du

Adresse:

Signature.

Biffer les mentions inutiles.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

(à découper et à retourner)